

# L'ETOILE DU NORD

## AGRICULTURE, COLONISATION, COMMERCE, INDUSTRIE.

### JOURNAL HEBDOMADAIRE

ALBERT GERVAIS,  
Propriétaire et Administrateur

BUREAU ET ATELIER :  
25 Rue Mansseau.

29ème ANNEE. L'ETOILE DU NORD, JEUDI, 20 FEVRIER 1913. No 30

#### A la Chambre des Communes

Le premier vote sur la politique navale. — Majorité du gouvernement 32. — Sept députés canadiens-français votent contre la résolution du premier ministre, en première lecture.

Jeudi soir de la semaine dernière, le 13 courant, la Chambre fut appelée à voter sur la résolution Borden, proposant une contribution de \$35,000,000 de la part du Canada, à l'Angleterre.

Comme nous l'avons déjà dit, il y avait devant la Chambre, la résolution Borden, l'amendement Laurier et le sous-amendement Verville. Le vote fut d'abord pris sur le sous-amendement qui fut rejeté par une majorité de 47 voix. Il en fut de même de l'amendement Laurier. La résolution du premier ministre fut alors adoptée à une majorité de 32 voix.

Sept députés canadiens-français, se rappelant la promesse faite à leurs électeurs, qu'ils ne voteraient pour aucune politique navale, sans qu'elle fut soumise au préalable, à l'électorat, par voie de plébiscite ou autrement, se séparèrent du ministère, ce sont MM. J. P. O. Guilbault, député de Joliette, Bellemare, député de Maskinongé, Achim, député de Labelle, Barrette, député de Berthier, Lamarque, député de Nicolet, Boulay, député de Rimouski et Monlou, député d'Yamaska.

Après le vote sur l'amendement Laurier, MM. Mondou et Guilbault proposèrent tour à tour chacun un amendement.

L'amendement Mondou se lisait comme suit :

"Que cette Chambre, tout en étant disposée à voter des mesures efficaces pour assurer la protection du territoire canadien, refuse de concourir dans la dite résolution, parce qu'elle contient des dispositifs qui tendent à imposer au Canada qui n'a aucune voix dans la conduite des affaires de l'Empire, une part de ses responsabilités extérieures et de sa défense navale en dehors du territoire canadien la seule partie de l'Empire sur laquelle le peuple canadien puisse exercer une autorité politique ou constitutionnelle quelconque."

Le président de la Chambre déclara aussitôt cet amendement hors d'ordre, parcequ'il exprime le même principe que celui déjà exposé dans un autre amendement lors de la discussion du discours du Trône.

M. Guilbault de Joliette proposa alors un autre amendement et prononça un bref discours dans les termes suivants :

(Texte) : — Monsieur l'Orateur, avant que la résolution de l'honorable premier ministre soit mise aux voix, je désire proposer l'amendement suivant : appuyé par le député de Nicolet (M. Lamarque) :

Que cette Chambre ne concurre pas maintenant dans la présente résolution, mais que la dite résolution soit renvoyée au comité général de cette Chambre avec ordre d'y insérer :

1. Des dispositions abrogeant et annulant à toutes fins que de droit, un loi sanctionnée par le Gouvernement général, le 4 mai, 1910, 5 - 10 Édouard 7, et stipulée : "Loi du service de la marine du Canada".

2. Des dispositions stipulant que la présente résolution n'aura force et effet et ne sera obligatoire qu'après que la majorité du peuple consulté par voie de plébiscite y aura donné son approbation.

Monsieur l'Orateur, pendant la dernière campagne électorale, je me rappelle avoir déclaré en comparant le projet de contribution avec la loi du gouvernement Laurier, que je trouvais cette première préférable, mais j'ajoutais : condamnons la loi Laurier et nous condamnons plus tard quand l'occasion s'en présentera, le projet de contribution.

Pour être conséquent avec moi-même, j'ai cru de mon devoir de proposer l'amendement qui vient d'être soumis à cette Chambre. Pour moi c'est un point d'honneur puisque j'ai engagé ma parole à mes électeurs. Je ne veux pas critiquer ni imputer des motifs blâmables à qui que ce soit. L'honorable premier ministre est conséquent avec lui-même, car il a toujours prêché cette contribution qu'il nous demande aujourd'hui. D'autres ministres, mis au courant de certains faits que j'ignore, et convaincus d'une urgence qui ne m'a pas été démontrée, jugent aussi à propos d'appuyer la résolution qui est maintenant devant cette Chambre. Je respecte leur opinion, mais je ne la partage pas. Ce que je veux avant tout, c'est d'être fidèle aux engagements pris dans le passé, et voilà pourquoi je prends l'attitude actuelle.

Je sais que je disparaîtrai avant longtemps, car j'ai un adversaire beaucoup plus dangereux que le parti libéral, c'est la maladie qui finira, avant longtemps, par triompher de

#### Ecole Militaire temporaire à Joliette

A la demande du Lt-colonel C. T. de Lanaudière, commandant du 83<sup>e</sup> Régiment, le ministre de la milice et de la défense a autorisé l'établissement d'une école provisoire à Joliette pour une période de six semaines, afin de permettre aux officiers de se qualifier dans leurs grades respectifs.

Depuis lundi de cette semaine, le Sergent Instructeur Brown de l'Ecole d'Infanterie Permanente donne des cours préliminaires préparatoires aux cours qui seront donnés par un officier permanent à partir du 10 mars prochain.

Bon nombre d'officiers suivent ces cours et sont très encouragés par les succès qu'ils obtiennent.

C'est une excellente occasion pour ces jeunes gens de prendre des exercices tout-à-fait hygiéniques en même temps qu'instructifs et récréatifs.

Il serait à désirer que le nombre de ceux qui suivent ces cours bien que déjà considérable, fut encore augmenté par ceux de nos jeunes amis qui voudraient remplir les cadres vacants de sous-officiers dans le Régiment.

Les personnes qui désirent profiter de l'avantage qui leur est gratuitement offert de pouvoir s'instruire dans ces choses militaires devront donner leurs noms au Sergent Instructeur Brown, à l'arsenal de Joliette, à 8 hrs le soir, ou le jour à l'hôtel Joliette.

#### DÉCÈS

A Joliette, le 4 février est décédée Mme Vve Fabien Brouillette, née E. née Wagner, à l'âge de 85 ans. Les restes mortels ont été transportés à St-Ambroise de Kildare où ont eu lieu des funérailles.

La défunte laisse pour déplorer sa perte huit enfants dont quatre fils et quatre filles.

x x x

A Joliette, le 14 février, Joseph, L.-Gérard, enfant de M. Eugène Riester, à l'âge de 7 mois.

M. Je veux que l'on dise plus tard que le député de Joliette a été fidèle à ses engagements, qu'il a tenu les promesses qu'il avait faites et qu'il a été conséquent avec lui-même.

Voilà en quelques mots, les raisons qui m'ont engagé à proposer l'amendement maintenant devant cette Chambre.

Je sais à quoi je m'expose. Je démissionne aux yeux de mon parti ; mais je ne veux pas non plus m'attirer les applaudissements du parti libéral que je condamne encore plus fortement. Ce à quoi je tiens avant tout, c'est l'approbation de ma conscience, c'est la satisfaction du devoir accompli.

Le président de la Chambre déclara encore hors d'ordre cet amendement le député de Joliette, alléguant qu'il demande le rappel d'une loi inscrite dans les Statuts, puis le plébiscite déjà demandé dans l'amendement Verville.

Comme il y a lieu de le constater par le bref discours qu'il a prononcé le député de Joliette a noblement tenu la promesse qu'il a prise, devant ses électeurs, lors des élections générales, à savoir : qu'il serait opposé à toute politique navale qui ne serait pas soumise auparavant à l'approbation du peuple. Et, pour rester fidèle à cet engagement, il n'a pas craint de s'exposer aux ennuis et aux traverseries politiques qui peuvent résulter de sa fière attitude. Il est au nombre de ceux qui ne veulent pas contredire les principes avec les intérêts personnels, et qui préfèrent rester dans la voie du devoir que de cotoyer le sentier étroit de l'ambition égoïste des favoris.

Comme l'a laissé comprendre M. Mondou, à la reprise du débat sur la deuxième lecture, on peut s'attendre à un autre amendement de la part de l'un des sept députés qui ont voté finalement contre le ministère sur cette question.

Il y eut une défection dans le parti libéral lors du vote sur le sous-amendement Verville et l'amendement Laurier ; le colonel McLean, libéral a voté contre et s'est abstenu de voter lors de la motion principale.

Ce premier vote fait grand bruit dans la presse oppositionniste et nationaliste. Les noms des autres députés canadiens-français sont déjà mentionnés à l'opinion publique. Le "Démocrate" entr'ouvre cite de nombreux extraits des discours prononcés par ces mêmes députés, depuis 1910, alors qu'ils désavouaient et la loi navale Laurier et le projet de contribution Borden, et l'on se demande, lorsqu'ils reviennent devant leurs commettants, comment ils pourront harmoniser leur vote actuel avec leurs déclarations et leur engagement antérieurs, surtout en ce qui a trait à la consultation populaire.

Ce premier vote fait grand bruit dans la presse oppositionniste et nationaliste. Les noms des autres députés canadiens-français sont déjà mentionnés à l'opinion publique. Le "Démocrate" entr'ouvre cite de nombreux extraits des discours prononcés par ces mêmes députés, depuis 1910, alors qu'ils désavouaient et la loi navale Laurier et le projet de contribution Borden, et l'on se demande, lorsqu'ils reviennent devant leurs commettants, comment ils pourront harmoniser leur vote actuel avec leurs déclarations et leur engagement antérieurs, surtout en ce qui a trait à la consultation populaire.

#### Incendie considérable à Joliette

Destruction complète d'une manufacture.

Dimanche matin vers les 4 heures, nos pompiers furent appelés à combattre un violent incendie à la manufacture de biscuits et sucreries de M. Joseph Dufresne.

L'incendie s'est déclaré dans une allonge attenante à la bâtisse principale de la manufacture et en moins de deux heures tout a été détruit de fond en comble.

Vers les quatre heures du matin, M. Dubong, gardien de nuit de cet établissement, en faisant sa tournée de la découverte du feu, il voulut d'abord l'éteindre, mais constatant son impuissance il appela les pompiers qui, sous le commandement du chef Beauhien, furent promptement rendus sur les lieux.

A leur arrivée les flammes s'élevaient répandues dans toute la bâtisse et ils ne purent les maîtriser, mais par un travail de géant nos braves pompiers ont pu épargner la maison du Noviciat des Cleres St-Viateur et les bâtisses environnantes.

Environ deux heures après, toute la manufacture était réduite en un brasier ardent ; les murs étaient effondrés et il ne restait que la longue cheminée et les fours.

La propriété appartenant à l'Institut des Cleres St-Viateur et ce dernier perd un montant considérable, environ \$50,000.00. Nous ne savons pas exactement le montant de l'assurance qu'il y avait sur les bâtisses incendiées.

M. Joseph Dufresne en était le locataire ainsi que de la plupart des marchandises qu'elle contenait. Les pertes totales s'élèvent à environ \$77,000.00.

M. Dufresne perd, dans cet incendie environ \$27,000.00, consistant en marchandises, biscuits, sucreries, sucre, fleur, etc., et n'est assuré que pour 11,000.00.

Cette manufacture dont M. Jos. Dufresne avait pris la direction il y a environ six ans a été de beaucoup améliorée. D'un four qu'il y avait dans le temps, on en comptait trois au moment de l'incendie.

Cette manufacture produisait 20,000 livres de biscuits et sucreries par jour.

Les biscuits et sucreries que produisait cet établissement étaient bien connus sur le marché et appréciés par les consommateurs.

125 personnes travaillaient dans cette manufacture et se trouvent actuellement sans ouvrage par suite de ce désastreux incendie mais on espère que M. Joseph Dufresne fera des démarches nécessaires afin que cette manufacture soit reconstruite d'ici à peu de mois.

M. Dufresne, que nous avons vu depuis l'incendie, n'est pas découragé et va se mettre de suite en relations avec des hommes de finance et tout nous fait croire qu'en peu de mois nos braves ouvriers y trouveront encore de l'ouvrage.

M. Dufresne, outre la manufacture de biscuits et bonbons, faisait aussi le commerce de gros, heureusement les marchandises au montant de près de \$30,000.00 qu'il devait pour son commerce de gros se trouvent être placées dans un entrepôt qui a échappé à l'incendie et sont tout à environ 300 pieds de distance de la manufacture incendiée.

Nos braves pompiers méritent des félicitations pour le travail accompli et d'avoir préservé de l'élément destructeur le Noviciat et les autres bâtisses.

Comme preuve de leur dévouement le Rev. Père Foncher a fait parvenir à la brigade un chèque de reconnaissance et une lettre de remerciements, documents que nous publions dans une autre colonne.

D'ici à ce que la manufacture de biscuits sucreries soit reconstruite M. Dufresne continuera son commerce d'épicerie en gros.

#### Vente par Encan

Mardi, le 11 mars prochain, à 10 hrs a. m., sera vendu, à Ste-Mélanie, un emplacement d'environ un arpent bâti d'une maison en bois à 2 étages, avec hangar et autres dépendances dessus érigées, situé à Ste-Mélanie, comté de Joliette, à 20 arpents de l'église paroissiale. L'eau est fournie gratuitement par un bon aqueduc dans toutes les dépendances.

Pour plus de détails s'adresser au propriétaire, M. Oscar Racotte, Ste-Mélanie. 20fév 3fois

#### Victime de son dévouement.

LA SUPERIEURE D'UN COUVENT PERIT DANS LES FLAMMES

Un pénible incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi dernier, dans l'édifice occupé par les Sœurs de la Sacré-Coeur attachées au service du scholasticat des Oblats dans Ottawa Est.

Le feu a pris naissance dans la cuisine et les religieuses couchées au troisième étage. Elles se réveillèrent à temps, car quelques minutes après elles seraient mortes asphyxiées par la fumée qui avait déjà envahi tout l'étage supérieur. Toutes les religieuses au nombre de douze se précipitèrent vers les échelles de sauvetage pieds nus et en costume de nuit, mais la supérieure Sœur St-Simon, voulant assurer le salut de ses compagnes, insista pour ne se sauver que la dernière et demeura en arrière pendant que les autres Sœurs descendaient par les échelles. Son héroïque dévouement lui coûta la vie ; asphyxiée par la fumée, elle s'affaissa soudain en s'écriant : "Je perds connaissance". Ses compagnes entendirent ce cri douloureux, et incapables de lui porter aucun secours, la virent disparaître dans un nuage de fumée puis dans un tourbillon de flammes.

Réveillées par les cris des religieuses, les Pères Oblats dont le scholasticat est voisin du couvent incendié se portèrent à leur secours, ainsi qu'une bonne partie de la population et aidèrent au sauvetage. Plusieurs dames de la ville s'empressèrent de procurer des vêtements aux bonnes religieuses, ainsi que l'hospitalité pour le reste de la nuit.

L'édifice a été complètement détruit et on estime les dommages à \$50,000 en partie couverts par les assurances.

#### Ste-Mélanie d'Aillebout

A une session du conseil municipal de Ste-Mélanie en date du 3 février, M. Joseph Pelletier a été réélu maire pour la deuxième fois. M. Arcade Braut a été continué dans sa charge de secrétaire-trésorier.

#### FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour de Circuit. — Comté de Berthier.

Joliette, à savoir : No 2830, FERDINAND ST-ANDRE Demandeur ; contre PAUL DEMARAY, Défendeur.

Un immeuble étant le numéro cent quarante-six (146) du cadastre officiel de la ville de Berthier, dans les proportions et de la manière suivante : cinq seizièmes (5-16) indivis du dit immeuble comme propriétaire, et cinq seizièmes (5-16) aussi indivis comme usufructier, et tous autres droits quelconque que le défendeur peut avoir dans ces derniers (5-16) — avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la ville de Berthier, district de Joliette, le QUATRIEME JOUR de MARS prochain 1913, à ONE heure de l'après-midi.

A. M. RIVARD, Sherif.

#### FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Circuit Court. — County of Berthier. Joliette, to wit : No 2830, FERDINAND ST-ANDRE, Plaintiff ; against PAUL DEMARAY, Defendant.

An immovable being number one hundred and forty six of the official cadastre for the town of Berthier, in the proportions and following manner : five six tenths (5-16) undivided, of the said immovable as owner, and five six tenths (5-16), also undivided, as usufructuary and all other rights whatsoever that the defendant may have in the last mentioned (5-16) — with the buildings erected thereon.

To be sold at the church door of the town of Berthier, district of Joliette, on the FOURTH day of MARCH next, 1913, at ONE o'clock in the afternoon.

A. M. RIVARD, Sheriff.

#### Soyons Pratiques.

Confiez, de préférence, vos travaux d'imprimerie aux ateliers de L'ETOILE DU NORD. D'une pierre vous frappez deux coups : vous paierez moins cher qu'ailleurs et vous encourageriez une bonne oeuvre.

#### JE N'AI JAMAIS SOUFFERT DU DOS

Depuis que j'ai pris des "GIN PILLS"

Lyons Brook, N. S. 26 Février. "Vous êtes parfaitement libres d'employer mon nom de n'importe quelle façon pour le bénéfice des GIN PILLS, car elles méritent les plus grands éloges. Je n'ai jamais souffert du dos depuis que j'ai pris des GIN PILLS, et ma femme se sent beaucoup mieux après qu'elle a pris des GIN PILLS pour son mal au dos. Elle pense que les GIN PILLS la guériraient complètement".

JAMES L. NAUSS. Les GIN PILLS soulagent toujours la faiblesse du dos, la Sciaticque du dos et des jambes, le Rhumatisme, la brûlure et la cuisson causées par l'urine, l'urination douloureuse, la faiblesse ou le mauvais fonctionnement des reins, et empêchent toujours les reins et la vessie de prendre du froid. Toutes les boîtes sont vendues avec la garantie positive de donner un prompt soulagement ou l'argent est rendu. 50c. la boîte, 6 pour \$2.50. Echantillon gratuit si vous écrivez à National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto. 141 F

#### NOTEZ CECI

Nous avons pris une agence d'ailleurs pour la fabrication des timbres photo, faits d'après votre propre photographie, gommés, pointillés, d'un fini supérieur et dont les prix sont bon marché.

Donnez-nous une commande d'essai et nous vous garantissons la plus entière satisfaction.

Voici nos prix : 20 timbres d'une sorte pour 50 cts ; 40, pour 75 cts, 100, pour \$1.00.

Ces timbres photo s'adaptent très bien et sont d'un bel ornement pour les cartes mortuaires que nous imprimons très souvent pour vos parents défunts.

Chaque commande devra être accompagnée de l'argent correspondant.

Dites le à vos amis et envoyez une commande à Albert Gervais, éditeur de L'Etoile du Nord, Joliette, P. Q. jno

B. Postale : 43. Téléphone : 294.  
18 PLACE DU MARCHÉ

Grande Réduction

Toutes les marchandises d'hiver seront vendues à grands sacrifices, tels que : Pardessus en fourrure, Cloques pour hommes et enfants, Casquettes, Bas de laine, Sweaters, Vestes de laine, Gants, Mitaines, etc., ainsi qu'un lot d'habits nouveaux qui seront vendus comme annonce.

Aux premiers rendus le plus beau choix.



J. Claude Barrette.

EUGENE PRÉVOST RODOLPHE BÉDARD  
Prévost & Bédard

Comptables et Auditeurs, Liquidateurs de Faillites, Règlements promptement effectués.

Chambre 57  
Edifice Liverpool London & Globe 112, rue St-Jacques 1 00 1301 Bell Tel. : Main 1056 MONTREAL

AUX  
Hommes d'Affaires

POUR VOS IMPRESSIONS

Les ateliers typographiques de "L'ETOILE DU NORD" sont les mieux outillés de toutes les imprimeries de la province de Québec.

Si nous n'avons pas eu votre dernière commande, donnez-nous la prochaine.

Le succès en affaires dépend souvent d'une annonce bien faite ; si vous faites votre correspondance sur un papier joliment imprimé, si vous présentez une carte de belle apparence, c'est déjà une recommandation.

Ouvrage de luxe, une spécialité.

SATISFACTION GARANTIE. PRIX MODÉRÉS.

Passiez à nos bureaux ou donnez un coup de téléphone : BELL 43.

"L'ETOILE DU NORD"  
Place Lavaltrie, JOLIETTE.

Des traducteurs français à Ottawa.

Une innovation dans la division intérieure du Service Civil, à Ottawa vient d'être décidée, et c'est M. P. E. Blondin député de Champlain qui paraît en avoir le mérite.

Jusqu'ici, la traduction en français des documents publics, se faisait très lentement par des amis de députés, auxquels on expédiait ça et là, les copies anglaises, et qui retournaient fort tard une traduction française souvent bien déplorables.

A la suggestion du député de Champlain, le gouvernement a décidé d'attacher à la division intérieure du Service Civil, dix traducteurs français qui devront, au préalable, subir un examen qui aura lieu les 3 et 4 mars prochains.

Cette importante réforme sera d'une grande utilité pour le public et spécialement pour les députés. Depuis longtemps les députés canadiens-français avaient à se plaindre du retard apporté à la traduction des rapports en français, et toujours, ce n'est que longtemps après que la députation anglaise avait pris communication de ces mêmes rapports ou documents, en anglais, que la version française parvenait aux députés de langue française.

Cette innovation rend justice à la députation canadienne-française et ne fait que reconnaître l'usage officiel de la langue française que nous garantissons, d'ailleurs, la constitution.

Nous aurons ainsi un département du français à Ottawa, et les traducteurs qui seront choisis parmi les candidats, aux examens du 3 et 4 mars prochains, seront, à n'en pas douter, une plus grande compétence, que les traducteurs d'occasion que le patronage seul désignait.

Les formules de demande d'admission à cet examen peuvent être obtenues, en s'adressant au Secrétaire de la Commission à Ottawa. Elles doivent être remplies, accompagnées d'un honoraire de \$5.00 et parvenues au bureau de la Commission du Service Civil pas plus tard que le 22 courant.

L'examen comportera : une traduction de l'anglais au français ; une traduction du français à l'anglais ; et une composition française et orthographe française.

Au sujet de cet examen, un journal quotidien français de Montréal, demande, avec raison, pourquoi, après une traduction de l'anglais au français, on exige une traduction du français à l'anglais ? Un candidat peut traduire facilement l'anglais au français, et tout en sachant suffisamment l'anglais, n'avoir pas la même facilité de traduction du français à l'anglais. Et ces traducteurs ne seront-ils pas nommés que pour la version française des rapports et documents ?

Les traducteurs les plus compétents qu'il faut actuellement dans le nouveau département inférieur du Service Civil, ne seront certainement pas ceux qui traduisent plus facilement le français en anglais.

Le traitement initial des nouveaux traducteurs sera de \$1,600 par année.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District de Joliette

Joliette, à savoir : No 6359, ADELARD LAPIERRE, Demandeur ; contre ARSENE DEMERS, Défendeur.

1. Un terrain sis et situé dans le village de Saint-Gabriel de Brandon, dans la rue Saint-David, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, comme étant le numéro deux cent trente-deux U (232 U), du rang Saint-David, de la contenance de deux perches et neuf pieds de largeur sur sept perches et neuf pieds de profondeur — avec une maison et autres constructions dessus érigées ; borné en front à la rue David, tenant d'un côté à Joseph Marion, de l'autre côté à Clovis Sarrasin, et en arrière aux terres de la rue Saint-Joseph.

2. Une terre à bois en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans la concession Saint-Jean, connue et désignée comme faisant partie du numéro cent quarante quatre (No 144), sur le plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la dite paroisse, de la contenance de deux arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir de l'ancien chemin de la concession Saint-Jean à aller au septième rang de Brandon, tenant d'un côté à Damase Lavallée, et de l'autre côté à Napoléon Ducharme.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gabriel

PROTEGEONS-NOUS

Toutes les mesures d'hygiène que prennent les autorités pour protéger le public contre la consommation, si extensives soient-elles, exigent la coopération de tous et de chacun pour être en échec de redoutables fléaux. Un mal de gorge, un rhume négligés finissent aux microbes de la tuberculose un terrain propice à leur envahissement de l'organisme qui, dès lors, se trouve menacé en danger. Il faut donc guérir au plus vite ces affections de la gorge, des bronches et des poumons et recourir sans délai au Baume Rhumal, le Spécifique éprouvé, dont quelques doses auront raison du mal et préviendront de graves complications. En vente partout à 25c la bouteille.

Les dangers de l'âge critique ne sont plus à craindre puisque les

PILULES ROUGES

les préviennent et les éloignent.

Elles sont rares les femmes qui peuvent traverser, sans accidents, la période la plus critique le retour de l'âge. Les plus robustes, les plus solidement constituées, n'échappent pas aux malaises qui accompagnent ce grand phénomène physiologique de la vie féminine, et ces malaises prennent souvent des proportions telles qu'ils apportent un bouleversement complet dans l'économie.

Il fut un temps où la femme était livrée sans défense à tous les maux qu'elle porte en elle et qui tiennent à sa constitution même. Mais ce temps n'est plus. A notre époque, il y a lieu de s'étonner de voir tant de femmes souffrir encore quand le salut s'offre sous la forme des merveilleuses Pilules Rouges.

Ce médicament unique est composé spécialement pour la femme. Il débarrasse le sang de tous les éléments nuisibles qui l'empêchent de remplir son rôle de régénérateur, il décongestionne les organes en même temps qu'il les fortifie, il rétablit dans tout le système un équilibre indispensable au fonctionnement normal de ce mécanisme compliqué et délicat qu'est le corps de la femme. Des milliers de malades ont été guéries par les Pilules Rouges.



Mme D. ALLARD, 113 rue MASSUE, QUEBEC



Mme ANSELME ANDRE, 1904 ST-ANDRE, MONTREAL



Mme D. MENARD, 202 MANUFACTURE, MONTREAL

"Je ne pourrai jamais oublier toute la tristesse des quatre longues années que je passai dans de cruelles souffrances dès que je fus parvenue au retour de l'âge. D'un autre côté, je me rappellerai toujours ce qu'on fait pour moi les Pilules Rouges dès que j'eus commencé à en prendre !

J'étais malade plus que l'ordinaire : Douleurs dans tous les membres, étourdissements continus, pertes de connaissance assez fréquentes ; sang empourpré tellement que j'avais les mains ensanglantées et mes doigts aboutirent les uns après les autres.

Pourtant j'avais essayé bien des remèdes et fait bien des choses pour tâcher au moins de soulager un peu. Tout fut inutile, ma maladie s'aggravait même. J'eus finalement l'excellente idée de recourir aux Pilules Rouges. Ce sont elles et elles seules qui m'ont sauvé la vie.

J'en ai pris pendant trois autres mois, après quoi je cessai car j'étais rajeunie, vigoureuse et fraîche comme à vingt ans." — Mme D. MENARD, 202 rue Manufacture, Montréal.

"Aujourd'hui que j'ai plusieurs fois retiré des Pilules Rouges les forces et la santé que je désirais, je veux raconter, pour le bénéfice des femmes malades, ce que je dois à ce remède. J'étais réellement souffrante lorsque j'ai commencé à employer ces Pilules. Mes forces avaient décliné très vite et à cet état de faiblesse qui se généralisait tous les jours davantage s'ajoutaient des douleurs qui avaient tour à tour leur siège dans la tête, l'estomac, les reins, les jambes. Le moindre désappointement, la moindre contrariété me tombaient sur les nerfs et m'attristaient à me faire pleurer. J'avais des vertiges, des vapeurs au cerveau, je digérais mal et rien qu'à l'idée de faire mon ménage, je me sentais misérable. Enfin tout ce que put amener d'ennuis l'époque du retour de l'âge m'incommoda. Je connaissais les Pilules Rouges, je savais ce qu'elles avaient fait dans bien des cas et je m'en procurai, persuadée d'avance d'en obtenir satisfaction. Je me rendis aussi aux bureaux des Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine dont les conseils me furent grandement utiles. Je me rétablis alors si parfaitement que je voudrais qu'aucune femme ne se traitât jamais d'une autre façon que je l'ai fait." — Mme ANSELME ANDRE, 1904 rue St-André, Montréal.

J'eus finalement l'excellente idée de recourir aux Pilules Rouges. Ce sont elles et elles seules qui m'ont sauvé la vie.

J'en ai pris pendant trois autres mois, après quoi je cessai car j'étais rajeunie, vigoureuse et fraîche comme à vingt ans." — Mme D. MENARD, 202 rue Manufacture, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES—Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine

donnent leurs consultations gratuites tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue St-Denis, Montréal.

Donc, femmes qui êtes arrivées au retour de l'âge et qui vous inquiétez de votre mauvaise santé, allez voir ces médecins, si la chose vous est facile, ou écrivez-leur ; leur longue expérience est pour vous une garantie de soulagement, de guérison.

Les PILULES ROUGES, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules et portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes ; jamais elles ne sont offertes de porte en porte. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix : 50c pour un boîte, \$2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.



Dr. CODERRE

SIROP DU Dr CODERRE POUR LES ENFANTS

Est offert aux mères de famille, tel que préparé par le Dr J. Emery Coderre, et possiblement le seul recommandé par tous les médecins de l'Université et du Collège Vétérinaire. Voici les noms :

- Dr. A. P. BEAUBIEN, Dr. O. RAYMOND, Dr. A. P. DELVECHIO, Dr. HECTOR PELTIER, Dr. A. B. CRAIG, Dr. G. O. BEAUDRY, Dr. ELGAR PAQUIN, Dr. J. B. BÉGIN, Dr. P. M. PÉRON, Dr. L. B. BÉGIN, Dr. W. ARCHAMBAULT, Dr. H. E. DUBOIS BOISSONNEAU, Dr. A. T. BOISSONNEAU, Dr. ALEX. GERRARD, Dr. J. A. ROY, Dr. E. H. TRÉPAIL

Toutefois, méfiez-vous de ce qu'on appelle le Sirop du Dr. CODERRE pour les enfants et préparez avec les médicaments proposés le traitement des maladies des enfants et des adultes : Coqueluche, Diarrhée, Typhoïde, Dentition, Douleur de gorge, Toux, Épilepsie, etc.

Insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le Sirop du Dr. CODERRE et n'en acceptez jamais d'autre. Évitez les imitations.

Vendu par tous les marchands et détaillants à 50c la bouteille.

thereon : bounded in front by Saint David street, on one side by Joseph Marion, on the other by Clovis Sarrasin, and in the rear by the lots fronting on Saint Joseph street.

2. A timber land in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in Saint John concession, known and designated as being part of lot number one hundred and forty four (pt. 144), on the official cadastral plan and book of reference for the said parish, containing two arpents in front by the depth from the old road of Saint John, concession to the seventh range of Brandon, adjoining on one side to Damase Lavallée, and on the other to Napoléon Ducharme. To be sold at the church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the FIFTH day of MARCH next, at ONE o'clock in the afternoon. A. M. RIVARD, Sheriff.

KALIL ZAINE & CIE MARCHANDS

En Gros et en Détail.

65 RUE NOTRE-DAME Joliette.

Marchandises Sèches, Bijouteries, Vêtements pour hommes et femmes.

VENTES AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ 23 Jan 6m.

Nouvelles victimes de la science

Le capitaine Scott a péri avec 4 hommes de son expédition.

Une dépêche de la Nouvelle-Zélande a fait l'effet d'un éclat de foudre dans la population de Londres et jeté un voile de tristesse sur toute l'Angleterre.

Le fameux explorateur du pôle sud, le capitaine Robert F. Scott et 4 hommes de son expédition auraient péri, dans un terrible ouragan, en revenant du pôle sud qu'ils avaient atteint. L'expédition qui se composait de savants et de marins, était partie le 1er juin 1910. Elle était parfaitement équipée, munie de chiens, de ponies et de tous les appareils nécessaires et possédant des provisions suffisantes pour lui permettre de résister trois ans dans les zones antarctiques.

Le capitaine Scott a découvert le pôle sud le 18 janvier 1912, un peu plus d'un mois après que l'explorateur norvégien, Amundsen y eut planté le drapeau de la Norvège et que Scott trouva même peu après.

La population de Londres était loin de s'attendre à une nouvelle aussi foudroyante, car depuis son départ, tous les messages venant de Scott et surtout celui qu'il envoya, lorsqu'il n'était plus qu'à 150 milles du pôle sud, étaient des plus encourageants. Le dernier message de l'explorateur anglais, après avoir découvert le pôle, a été expédié au mois de mars 1912, alors qu'il avait commencé à effectuer son retour, cette dépêche disait : "Je reste au pôle encore un hiver afin de continuer et terminer mon travail".

Le vaisseau Terra-Nova qui était allé à sa rencontre, au lieu de ramener une expédition glorieuse de son succès, a rapporté la triste nouvelle de la mort de l'explorateur et de ses compagnons.

Le capitaine Scott était très populaire en Angleterre. Nommé capitaine en 1901, il s'était rendu célèbre par ses exploits dans les régions antarctiques.

Sa femme était partie depuis quelques semaines pour aller rejoindre son mari à la Nouvelle-Zélande. Il est probable qu'elle ne connaît pas encore le triste sort de son mari et de son expédition.

L'explorateur norvégien Amundsen, en apprenant la triste nouvelle, a déclaré qu'il n'y croyait pas. Il considérait que pourvu comme il l'était de tout ce qu'il fallait pour une telle expédition, le capitaine Scott n'a pu périr sans une tempête de neige et il refuse d'ajouter foi à toutes les dépêches publiées par les journaux.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

Les dépêches sont plus ou moins contradictoires. Les dernières nous apprennent que la catastrophe n'est pas aussi considérable, et que le capitaine Scott a péri avec quatre de ses compagnons et que ses malheureux auraient succombé, durant une tempête, à l'épuisement, au froid et à la faim, à onze milles de leur quartier de ravitaillement.

On a trouvé d'après les mêmes rapports, le dernier mémoire écrit par lui dans sa tente où l'on découvrit son cadavre et celui de quatre de ses compagnons. Dans ce mémoire, il faisait le récit de leurs terribles souffrances et recommandait au peuple anglais les familles de ceux qui ont péri dans une expédition entreprise pour l'honneur et la gloire de leur patrie.

Il rappelle d'ailleurs les fausses nouvelles de sa mort, durant ses propres expéditions dans les régions polaires.

ASSUREZ-VOUS DANS DES COMPAGNIES SOLVABLES

E. G. PICHE & CIE (Successeur du Lt-Col. E. G. Piché)

Représentant les meilleures compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes

Feu, Vie, Accidents, Garantie, Bris de Glaces, Responsabilités de Patrons

TAUX LES PLUS BAS 20 ANNEES D'EXPERIENCE

Liquidateurs, Commissaires et auditeurs

PLACE BOURGET, JOLIETTE 23sept. 1an

INSTITUT MEDICAL

Drs DORVAL & MALO

SPECIALISTES POUR LES MALADIES VENERIENNES.

Consultations Gratuites.

208 St-Laurent, Montreal. MAIN 4582

Costumes de Dames teints ou nettoyés.

Les costumes clairs sent facilement salis et tachés. C'est notre affaire de les nettoyer ou de les teindre.

PRIX MODERES

La Teinturerie Gonthier

(FERD. BELLEFLEUR, Succ.)

230 rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

ALBERT GERVAIS, Agt. Joliette.

CANADIAN NORTHERN QUEBEC-LAKE & JOHN RYS

DEPUIS LE 27 OCTOBRE 1912, LES TRAINS CIRCULENT COMME SUIV :

Laissez Montréal : (Tous les jours)

Pour Québec et Rivière à Pierre, à 9 heures a. m.

Pour Shawinigan Falls, Rivière à Pierre et Grand'Mère, à 4.05 heures p. m.

Pour L'Épiphanie, Joliette et St-Jérôme à 5.30 heures p. m.

Pour Saint-Jacques et Rawdon, à 9.00 heures a. m. et 5.30 heures p. m.

Laissez Joliette :

7.20 a. m., 9.15 a. m., 3.08 p. m.

Pour L'Épiphanie, L'Assomption, Charlemagne, Montréal, etc

10.25 a. m.

Pour Sainte-Élisabeth, Saint-Norbert, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Saint-Raymond, Québec, Chicoutimi.

5.30 p. m.

Pour Sainte-Élisabeth, Saint-Norbert, Shawinigan Falls, Grand'Mère et Rivière à Pierre

5.00 a. m.

Pour Saint-Jérôme, Hawkesbury, Ottawa et les points intermédiaires.

Arrivent à Joliette :

10.25 a. m.

De Montréal, Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, etc

5.30 p. m. et 6.50 p. m.

De Montréal, Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, etc

Le train de 6.50 quitte Joliette pour Saint-Jérôme, à 6.50 p. m.

9.15 a. m. et 3.08 p. m.

De Sainte-Élisabeth, Saint-Norbert, Shawinigan Falls, Rivière à Pierre et Grand'Mère.

11.15 p. m.

De Hawkesbury, Saint-Jérôme, Ottawa.

X X X

Le train du dimanche part de Montréal à 9.15 hrs a. m., pour Joliette, arrivant à toutes les stations intermédiaires, départ de Joliette pour retourner à Montréal, à 8.20 hrs p. m.

Pour taux, horaires et autres informations, s'adresser à JAMES MORRISON, Agt. Gén. des Pass., Montréal ou C. G. MacPHERSON, Agent, Joliette

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 308a rue St-Denis, Montréal.

Tél. Bureau 110. Résidence 273.

Dr E. L. Benny CHIRURGIEN-DENTISTE

RUE NOTRE-DAME, JOLIETTE

Au-dessus de la Pharmacie Souther

Visible tous les jours de la semaine :-: :-: 29Jan-1an

LE PACIFIQUE CANADIEN

Depuis Lundi, 28 Octobre, les trains circulent comme suit :—

Laissez Joliette tous les jours excepté le Dimanche.

7.00 A. M.—Pour Montréal et les stations intermédiaires, fera connexion à St-Martin Jct., pour Ottawa, St-Eustache, Labelle et St-Jérôme.

10.25 A. M.—Pour Lanoraie et fera connexion pour Québec, Trois-Rivières, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Grandes Piles et Berthier et toutes les stations intermédiaires.

11.25 A. M.—Pour St-Félix, St-Gabriel et les stations intermédiaires.

4.05 P. M.—Pour Montréal et les stations intermédiaires, fera connexion à St-Martin Jct pour St-Eustache, St-Jérôme et Ottawa.

7.25 P. M.—Pour St-Félix, St-Gabriel et les stations intermédiaires. Laissez Montréal.

8.15 A. M.—Pour Bordeaux, Terrebonne, L'Épiphanie, Lanoraie et Joliette, fera connexion à Lanoraie avec le train de Trois-Rivières pour Joliette.

9.00 A. M. et 5.20 P. M.—Pour Bordeaux, St-Martin Jct., Terrebonne, L'Épiphanie, Joliette et St-Gabriel.

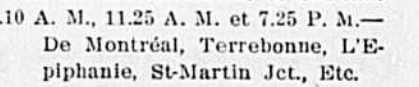
Arrivent à Joliette

7.00 A. M.—De St-Gabriel et St-Félix.

10.10 A. M., 11.25 A. M. et 7.25 P. M.—De Montréal, Terrebonne, L'Épiphanie, St-Martin Jct., Etc.

4.05 P. M.—De St-Gabriel et St-Félix.

J. E. POIRIER, Agent, Joliette, P. Q.



CONTRE les EXCES de FATIGUE

Quand vous êtes fatigué à l'excès, que vous ressentiez des douleurs dans toutes les parties du corps, que vous êtes fébrile, mal en train, sans appétit, avec douleurs de tête, manque de sommeil, prenez un ou deux

Cachets Gauvin

CONTRE LE MAL DE TETE

Gauvin's Headache Wafers

et tout cet excès de fatigue se dissipera complètement et comme par enchantement : vous vous sentirez à nouveau frais et dispos, plein de force et d'énergie.

Obtenez Monsieur Gauvin, vos cachets m'ont rendu tout de suite service, non seulement pour mes maux de tête, mais encore contre le surmenage. J'en ai toujours à portée de la main. Votre, A. N. Thibaut, Montréal.

En vente partout : 25c la boîte. J. A. E. Gauvin, Pharmacie-Chimiste 850 rue Ste-Catherine-Est, Montréal.

A nos Lecteurs.

Ceux de nos lecteurs dont l



Province de Québec, District de Joliette.

La corporation de la ville de Joliette

REGLEMENT No 234.

Accordant, sous certaines conditions, à la J. M. FORTIER, LIMITEE, un bonus de \$8,000.00 et certains privilèges et avantages.

Attendu que la compagnie J. M. Fortier, Limitée, par sa lettre en date du 27 novembre 1912, offre au conseil municipal de la ville de Joliette d'exploiter l'ancienne manufacture de tabac de la Standard Leaf Tobacco Co. dont elle est propriétaire, et d'y manufacturer les tabacs sous toutes formes, tels que tabacs hachés, Cut Plug, Fine Cuts, Cigarettes, etc. ;

Attendu que la dite compagnie s'engageait de plus à cultiver, ou à faire cultiver, ou à acheter des cultivateurs, dans les environs de Joliette, chaque année, pour une somme d'au moins vingt cinq mille piastres de tabacs en feuille ;

Attendu que la dite compagnie, par sa dite lettre, demande un bonus, ainsi qu'une exemption de taxes et certains autres avantages qui y sont détaillés ;

Attendu que, dans l'opinion de ce conseil, la ville de Joliette a intérêt à ce que la dite manufacture soit exploitée dans ses limites, aux fins entre autres choses de fournir du travail à ses ouvriers et de garder Joliette comme centre du commerce de tabac dans le district ;

A CES CAUSES, le conseil de la ville de Joliette ordonne, statue et décrète par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.

La corporation de la ville de Joliette paiera à la compagnie dite J. M. FORTIER, LIMITEE, suivant les termes et les conditions de ce règlement, une somme de huit mille piastres à titre de bonus, pour l'aider à exploiter et à maintenir à Joliette une manufacture pour la préparation du tabac à cigare, et pour la fabrication des tabacs sous toutes formes et des cigarettes.

ARTICLE 2.

Ce bonus ne sera payé à la compagnie qu'après trois mois de l'entrée en vigueur du présent règlement, pourvu que la dite compagnie ait alors commencé ses opérations et puisse justifier à la satisfaction du conseil qu'elle a rempli ses obligations.

ARTICLE 3.

Pour effectuer le paiement de ce bonus, le conseil de la ville de Joliette est autorisé à émettre des bons, obligations, ou débiteures de la corporation de la ville de Joliette pour un montant de huit mille piastres.

ARTICLE 4.

Ces bons seront de mille piastres l'unité, sous le sceau du maire, le contrôleur ou le secrétaire-trésorier et le sceau de la corporation, datés du premier mai mil neuf cent treize, payables au porteur, au bureau de la Banque d'Hochelega, à Montréal, le premier mai mil neuf cent quarante trois, et portant intérêt au taux de cinq pour cent par an, lequel intérêt sera payable semi-annuellement le premier mai et le premier novembre, au même endroit que le principal.

ARTICLE 5.

A chaque bon, obligation, ou débiteure, seront attachés des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel s'y rapportant, lesquels coupons, signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou greffier, seront payables au porteur à l'échéance de l'intérêt qui y sera mentionné.

ARTICLE 6.

Le conseil de la ville de Joliette vendra lui-même ces bons, obligations, ou débiteures, aux conditions qu'il croira les plus avantageuses et dont il sera seul juge, et versera le produit de la vente, déduction faite des frais légaux d'impression, etc., entre les mains de la J. M. Fortier, Limitée, comme paiement du bonus ci-dessus, ce que la dite compagnie s'engage à accepter comme tel ; mais la corporation se réserve cependant toujours le droit de payer le dit bonus au moyen des débiteures elles-mêmes que la compagnie devra accepter au pair comme valable paiement du dit bonus.

ARTICLE 7.

La compagnie J. M. Fortier, Limitée, sera exempte de payer des taxes à la corporation de la ville de Joliette, à raison des terrains, bâtisses et machines servant à l'exploitation de

son industrie, ainsi que des effets et marchandises qu'elle aura dans sa manufacture, durant un terme de dix années consécutives à compter de la date du contrat ci-après mentionné.

ARTICLE 8.

La corporation fournira à la compagnie, au moyen de son aqualue municipal, pour un terme de dix ans à compter de la date du contrat ci-après mentionné, et au prix d'une piastre par année, toute l'eau dont celle-ci pourra avoir besoin pour l'approvisionnement d'une chaudière à vapeur et pour les besoins domestiques dans sa manufacture : pourvu cependant que la dite compagnie n'emploie pas cette eau, en tout ou en partie, comme force motrice, et pourvu aussi que la corporation ne puisse pas être recherchée et soit exempte de toute responsabilité dans le cas d'accident à son aqualue et à ses pompes, ou dans les cas d'arrêt pour cause de réparations, améliorations, prolongement, reconstruction, ou incendie.

ARTICLE 9.

La corporation approvisionnera la dite compagnie d'électricité pour les fins d'éclairage de sa manufacture, au prix d'un centin par heure-kilowatt, avec en sus le loyer du ou des compteurs, durant un terme de dix ans à compter de la date du contrat ci-après mentionné ; pourvu cependant que la corporation ne soit tenue à cette obligation qu'aussi longtemps qu'elle fera elle-même la distribution d'énergie électrique à ses contribuables.

ARTICLE 10.

La Corporation vendra et livrera à la compagnie, durant un terme de dix ans à compter de la date du contrat ci-après mentionné, à l'entrée de sa manufacture, après trois mois d'avis, vingt cinq forces d'énergie électrique, à payer, pour le dit terme ou le reste d'icelui, par versements mensuels, au prix coûtant ; pourvu que la corporation ne soit plus tenue à cette obligation le jour où le contrat qu'elle a actuellement avec la Laval Electric Co., aura cessé d'exister, ou le jour où cette dernière cessera de fournir à la corporation le courant électrique qu'elle lui doit en vertu de son dit contrat.

Ce pouvoir électrique sera fourni sous forme d'un courant alternatif triphasé, ayant une fréquence d'environ trente périodes et une force électro-motrice, à pleine charge, d'environ deux mille deux cents volts, et la compagnie devra le réduire et le transformer à ses frais, et payer le coût du compteur nécessaire et de l'installation qui en sera faite par la corporation.

ARTICLE 11.

Il est entendu que le courant électrique fourni à la compagnie par la corporation, dans le cas de l'article précédent, est produit à Shawinigan Falls, au moyen d'un pouvoir d'eau sur le St-Maurice, et est transmis à Joliette sur les lignes de transmission de la Shawinigan Water and Power Co. ; qu'il peut arriver des interruptions tant dans la production que dans la transmission de ce courant électrique, et que l'obligation assumée par la corporation en l'article précédent est sujette expressément aux interruptions et aux accidents qui peuvent se produire tant dans la production que dans la transmission de ce courant électrique en dehors du contrôle de la corporation.

ARTICLE 12.

En cas de diminution ou d'interruption dans l'approvisionnement électrique, tant pour l'éclairage que pour la force motrice, autrement que par la faute grave de la corporation, celle-ci ne sera responsable d'aucun dommage, ni tenue à aucune indemnité envers la compagnie, à raison de telle interruption ou diminution de courant, quelle qu'en soit la durée.

La corporation se réserve toujours le droit, chaque fois que les circonstances le nécessiteront, de retirer temporairement le courant électrique à la compagnie soit pour faire des réparations, additions, améliorations, à son installation, soit pour cause d'incendie ou d'intérêt général, et cela sans être tenue à aucun dommage ni à aucune indemnité envers la compagnie.

La corporation se réserve de même le droit de fournir le courant électrique de la Laval Electric Co., pour l'éclairage de la manufacture de la compagnie, et ce sous les restrictions ci-dessus énoncées au présent article et aux articles précédents.

ARTICLE 13.

De son côté, la dite compagnie J. M. Fortier, Limitée, ne pourra jouir du bonus, des exemptions, droits et privilèges ci-dessus énumérés au présent règlement qu'à la condition de s'engager, tant pour elle que pour ses successeurs, acquéreurs, représentants ou ayants-cause, envers la corporation de la ville de Joliette, par le contrat ci-après mentionné, à remplir et exécuter fidèlement les obligations et conditions suivantes qui toutes sont de rigueur et à peine de nullité de plein droit, savoir :

(a) Manufacturer sur une grande échelle, dans sa manufacture à Joliette, pendant dix ans à compter de la date du contrat ci-après mentionné, les tabacs sous toutes formes, tels que les tabacs hachés, Cut Plug, Fine Cuts, Cigarettes, etc., etc. (b) Etablir et maintenir dans sa dite manufacture, pendant le même laps de temps, l'industrie de la préparation

des tabacs à cigare, savoir : la fermentation, la classification, l'écoûtage, le paquetage et l'encasement des tabacs de cette espèce.

(c) Cultiver, ou faire cultiver, ou acheter des cultivateurs, dans les environs de Joliette, chaque année pendant le même terme de dix ans, pour une somme d'au moins vingt-cinq mille piastres de tabacs en feuille.

(d) Employer continuellement à la fois dans sa dite manufacture, pour les opérations mentionnées au présent règlement, durant un terme d'au moins dix années consécutives, au moins cent personnes à son service, non compris ses agents voyageurs, sauf le cas de grève, puis établir et justifier à la satisfaction du conseil, à la fin de chaque année et aussi chaque fois que le conseil jugera à propos de le requérir, qu'elle a fidèlement rempli cette obligation, ou au moins qu'elle a eu à son service, pour les fins susdites, dans sa dite manufacture, durant l'année, une moyenne d'au moins cent personnes.

(e) Affecter, dépenser et payer annuellement pour le salaire de ses dits employés une somme d'au moins trente cinq mille piastres, puis établir et justifier à la satisfaction du conseil, à la fin de chaque année, qu'elle a fidèlement rempli cette obligation, et que le salaire du principal employé de la manufacture n'est pas compté pour une somme dépassant trente cinq piastres par semaine.

(f) Donner à la corporation de la ville de Joliette sur ses terrains, bâtisses et machines, à Joliette, par première hypothèque, une garantie d'au moins huit mille piastres qu'elle remplira toutes ses obligations et qu'à défaut par elle de ce faire elle remboursera à la corporation la somme de huit mille piastres, montant du bonus ci-dessus mentionné, en la manière qu'il est dit ci-après.

(g) Assurer dans une compagnie solvable les biens affectés par cette garantie et les tenir assurés en faveur de la corporation pour une somme d'au moins huit mille piastres pendant la durée de la dite garantie, et transporter et remettre entre les mains de la corporation les polices prises à cet effet.

(h) Employer de préférence dans sa dite manufacture des personnes qui résident à Joliette.

(i) Payer chaque mois, au bureau de la corporation, l'électricité dépensée pendant le cours du mois précédent, tant pour l'éclairage que pour la force motrice.

(j) Maintenir sa dite manufacture en opérations régulières et quotidiennes pendant une période d'au moins dix années consécutives à compter de la date du contrat ci-après mentionné.

(k) Reconnaître et convenir qu'elle encourra de plein droit et subira la déchéance et perte de son bonus et des exemptions, droits et privilèges lui résultant du présent règlement dans le cas où elle faillirait en aucun temps à ses obligations ou à aucune d'elles.

ARTICLE 14.

Il est entendu que si, pendant la durée du contrat ci-après mentionné, la compagnie devient incapable ou cesse pour une raison quelconque de continuer à exploiter et à tenir sa dite manufacture en opérations, elle devra rembourser à la corporation le bonus qui lui aura été payé, à proportion du temps à courir sur le terme de dix ans, toute fraction d'année étant comptée pour une année entière, et payer à la corporation le montant des taxes et autres sommes dues pour l'année alors courante, et sur paiement de ces sommes, la corporation donnera main-levée de l'hypothèque de huit mille piastres ci-haut spécifiée.

ARTICLE 15.

Si la compagnie omet, néglige ou refuse d'établir et justifier à la satisfaction du conseil, à la fin de chaque année, qu'elle a employé durant l'année le nombre de personnes mentionné en l'article 13 du présent règlement, ou qu'elle a payé en salaires et gages, durant l'année, le montant mentionné au dit article, ou encore si ses rapports font voir et établissent, ou s'il est constaté d'une façon quelconque, qu'elle a failli sur quelque point à ses obligations, elle sera, dans chacun de ces cas, déchu de plein droit des exemptions, droits et privilèges lui résultant du présent règlement, et elle devra rembourser à la corporation le montant du bonus tel que spécifié en l'article précédent, et payer les taxes et autres sommes dues pour l'année pendant laquelle la déchéance aura été encourue. Il s'est entendu, sous les peines susdites, que la corporation pourra toujours exiger en aucun temps de la part de la compagnie des états détaillés assermentés relativement aux employés, aux gages payés, au tabac en feuille acheté ou cultivé par la compagnie dans le district, ou quant à toutes autres opérations de la compagnie.

ARTICLE 16.

A l'expiration des dix années, si la compagnie a rempli toutes ses obligations, la corporation lui donnera main-levée de l'hypothèque de huit mille piastres affectant les propriétés de la compagnie comme garantie de l'exécution de son contrat.

ARTICLE 17.

La compagnie ne pourra transférer à aucune personne, société, ou compagnie, le bonus ainsi que les exemptions, droits et privilèges lui résultant du présent règlement, excepté à une compagnie de même genre qui exercerait au même endroit la même industrie et remplirait toutes les charges, conditions et obligations du présent règlement.

ARTICLE 18.

Un contrat notarié, basé sur le présent règlement, sera fait et passé entre la compagnie et la corporation qui sera représentée à l'acte par son maire et son secrétaire-trésorier, ou par telles autres personnes que le conseil pourra nommer par résolution ; ce contrat devant mentionner, soit en détail, soit par voie de référence, les obligations respectives des parties telles qu'énumérées au présent règlement ; il sera aux frais de la compagnie qui en devra fournir une copie à la corporation.

ARTICLE 19.

Avant d'être exécutoire et en vigueur, le présent règlement devra être approuvé par la majorité en nombre et en valeur immobilière des électeurs propriétaires fonciers de la ville de Joliette qui voteront, conformément aux dispositions de la Loi des cités et villes, 1909, qui s'appliquent à la ville de Joliette.

ARTICLE 20.

A défaut par la compagnie de commencer ses opérations dans les six mois de l'entrée en vigueur du présent règlement, et de signer dans le même délai le contrat ci-dessus mentionné, le présent règlement sera considéré comme nul et non avenu.

Joliette ce dix-huit février mil neuf cent treize.

(Signé) J. ALEX. GUIBAULT, Maire.

(Signé) A. L. MARSOLAIS, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie : J. ALEX. GUIBAULT, Maire.

A. L. MARSOLAIS, Secrétaire-trésorier.

Province de Québec, District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

AUX ELECTEURS PROPRIETAIRES FONCIERS DE LA VILLE DE JOLIETTE.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné par le sousigné, Maire de la ville de Joliette, qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires fonciers de la ville de Joliette est par le présent convoquée, suivant résolution du conseil de la dite ville à cet effet, pour être tenue le vendredi, sept mars mil neuf cent treize, à neuf heures du matin, à la salle municipale publique, lieu ordinaire des séances du conseil de la ville de Joliette, à l'effet de soumettre à l'approbation ou à la désapprobation des dits électeurs un règlement passé et adopté par le conseil de la dite ville, à sa session générale tenue le dix-huit février mil neuf cent treize, et intitulé : "REGLEMENT No 234 accordant, sous certaines conditions, à la J. M. Fortier, Limitée, un bonus de \$8,000.00 et certains privilèges et avantages", le tout en la manière déterminée aux articles 5609 et suivants de la Loi des cités et villes, 1909.

Donné à Joliette sous mon seing et le sceau de la corporation de la ville de Joliette ce dix-neuf février mil neuf cent treize.

(Signé) J. ALEX. GUIBAULT, Maire de la ville de Joliette.

Vraie copie : J. ALEX. GUIBAULT, Maire de la ville de Joliette.

PROTEGEONS-NOUS

Toutes les mesures d'hygiène que prennent les autorités pour protéger le public contre la consommation, si excellentes soient-elles, exigent la coopération de tous et de chacun pour tenir en échec ce redoutable fléau. Le mal de gorge, un rhume négligé, font naître des microbes de la tuberculose au terrain propice à leur envahissement de l'organisme qui, dès lors, se trouve menacé, en danger. Il faut donc guérir au plus vite ces affections de la gorge, des bronches et des poumons et recourir sans délai au Baume Rhumal. Le Spécifique éprouvé, dont quelques doses auront raison du mal et préviendront de graves complications. En vente partout à 25c la bouteille.

A L'Étoile du Nord, nous nous chargeons de tous les travaux d'imprimerie, depuis les plus faciles jusqu'aux plus difficiles. Les commandes qu'on nous donne par la maille sont remplies aussi bien que celles qu'on vient nous porter.

SIROP DU Dr FRED. DEMERS POUR LES ENFANTS

est un trésor pour tous les besoins des bébés et enfants, et bien supérieur à tous les autres sirops. Demandez-le toujours. En vente partout. Dépôt : 309a rue St-Paul, Montréal.

TELEPHONE 40. DR G. M. BLONDIN, Chirurgien-Dentiste, 21 Place Lavallière, Joliette.

Bureau ouvert tous les jours de 8 hrs à 6 hrs p. m. et le soir, les lundis, mercredis et vendredis, de 8 hrs à 9 hrs p. m. 28sept. 1an.

Voulez-vous un bon Portrait ?

Vous tenez à désirer avoir votre portrait au crayon, d'une manière naturelle et d'un fini supérieur, voulez-vous avoir en souvenir, le portrait d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, d'un époux, d'une épouse, que la mort a ravi trop tôt à votre affection ? Venez au bureau de L'Étoile du Nord et confiez-nous vos ordres, que nous exécuterons et rempliront fidèlement, promptement et à votre entière satisfaction. Pour \$1.25 nous vous ferons un bon portrait au crayon de 16 x 20 et avec un cadre magnifique en plusieurs couleurs, de 6 pouces de largeur pour \$3.00.

Depuis plusieurs années que nous sommes le représentant d'un des meilleurs artistes du pays, nous avons donné dans le passé la plus grande satisfaction.

Pourquoi confier vos ordres au premier venu qui passe à votre porte, vous charge plus cher, vous donne de l'ouvrage inférieur et souvent vous cause du trouble, tant son ouvrage est fait sans attention ; ce qu'il veut souvent c'est des commandes qu'il exécute trop rapidement, lorsque vous trouvez à notre maison tout l'avantage possible, garanti, prix uniformes pour tout le monde et à meilleur marché. C'est donc mesdames et messieurs une garantie suffisante pour avoir et mériter notre confiance.

Venez au bureau de L'Étoile du Nord, examinez attentivement notre travail avant de donner vos ordres à des étrangers qui peut-être vous ne reverrez plus jamais.

Vous vous convaincrez par argument et aurez pleine et entière satisfaction sous tous les rapports.

Une visite est respectueusement sollicitée.

ALBERT GERVAIS.

L'HABITUDE DE BOIRE

Traitement effectif pour la maison. Des milliers de femmes, mères et sœurs sont enthousiastes dans leurs éloges d'ORRINE, parce qu'il a guéri leurs chères personnes de l'habitude de boire et ont apporté le bonheur dans la maison. Peut être donné secrètement. ORRINE coûte seulement que \$1.00 la boîte. Demandez pour un livret gratuit. En vente chez J. T. Gaudet, pharmacien, rue Notre-Dame, Joliette.

Ask for this book it is free.

LES abreuvoirs et les planchers d'alimentation en béton servent à conserver la bonne santé de vos animaux.

LES chevaux et les animaux abreuvés dans une auge en béton sont bien moins sujets à tomber malades. Le béton est sanitaire, facile à nettoyer, ne coule pas, ne pourrit pas et une fois construit dure toujours. Vous ne serez pas forcé de perdre votre temps à le réparer. Comme partout où on se sert de béton le premier coût est aussi le dernier.

MAIS les abreuvoirs et les planchers d'alimentation ne sont que deux parmi la foule d'améliorations importantes que l'on peut effectuer tous les jours avec le béton. Et vous trouvez tout cela illustré dans notre livre de 100 pages.

"L'UTILITE DU CIMENT POUR LE CULTIVATEUR" qui est envoyé gratis sur demande. Ce livre a montré à des milliers de Cultivateurs canadiens comment ils peuvent rendre leurs fermes plus lucratives. Votre demande ne vous oblige nullement d'acheter du ciment ou de faire quoi que ce soit pour nous. Vous n'avez qu'à nous envoyer une demande par lettre ou par carte postale pour ce livre et il vous sera expédié par retour de courrier. S'adresser, Le Gérant de la Publicité, Canada Cement Company Limited, 514, Edifice du Herald, Montréal.

Be sure that this label is on every bag.

Canada Cement Company Limited, 514, Edifice du Herald, Montréal. RAPPELEZ-VOUS, si jamais vous en avez besoin, que votre Bureau d'Information Gratuite pour les Fermiers, répandra à toutes les questions sur l'emploi du béton que vous pourrez lui adresser. Ce service ne vous coûtera rien du tout. Ayez soin que cette marque se trouve sur chaque sac.

SIROP DU Dr FRED. DEMERS POUR LES ENFANTS

est un trésor pour tous les besoins des bébés et enfants, et bien supérieur à tous les autres sirops. Demandez-le toujours. En vente partout. Dépôt : 309a rue St-Paul, Montréal.

TELEPHONE 40. DR G. M. BLONDIN, Chirurgien-Dentiste, 21 Place Lavallière, Joliette.

Bureau ouvert tous les jours de 8 hrs à 6 hrs p. m. et le soir, les lundis, mercredis et vendredis, de 8 hrs à 9 hrs p. m. 28sept. 1an.

Advertisement for Lawrence Flour Mills Co. featuring an image of a flour bag and the text 'Le Bon Pain' and 'Farine St. Lawrence'. It describes the quality of the flour and provides contact information for the company in Montreal.

Advertisement for Courchesne & Chaput, 59, Rue Notre-Dame, Joliette. It advertises ironwork and hardware, both in bulk and in detail. It includes a small illustration of a group of people and text about their services and location.

Advertisement for Canada Cement Company Limited, 514, Edifice du Herald, Montréal. It promotes concrete for animal troughs and feeders, highlighting its durability and health benefits. It includes an illustration of a farm scene with a trough and a cow.

Advertisement for Les Terpeurs de la Dentition, SIROP D'ANIS GAUVIN. It features a portrait of a man and text describing the benefits of the anise syrup for children's teething. It provides contact information for J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste, 850, Rue Ste-Catherine Est Montréal.

Son Altesse Royale le duc de Connaught est l'hôte de la Magistrature et du Barreau de Montréal.

Le 4 courant, le gouverneur général du Canada, le duc de Connaught, a rendu une visite officielle à MM. les Juges et avocats de Montréal. Une adresse des juges fut d'abord présentée à Son Altesse, puis une autre suivit de la part du Barreau. Les deux adresses sont une expression de remerciements à Son Altesse pour avoir honoré de sa visite et la magistrature et les membres de l'Ordre des avocats de Montréal. Elles furent lues de plus en plus de longue vie au Roi Empereur. Dans leurs adresses respectives, MM. les Juges et les avocats font une allusion à la récente maladie de la duchesse qui a causé une si vive inquiétude, déclarent se réjouir de l'amélioration de sa santé et prient Son Altesse de lui présenter, avec leurs hommages leurs meilleurs vœux, pour son complet rétablissement.

Le Duc répondit d'abord anglais à l'adresse de la magistrature, puis en français, à celle du Bâtonnier. Il se dit heureux de sa visite au Palais de Justice de Montréal et se déclara très sensible à l'accueil cordial qu'il reçoit et de la part des juges et de la part des avocats. Il les remercie tout à tour de leurs adresses et des vœux qui y sont formulés pour le complet rétablissement de la Duchesse.

A MM. les Juges il termine en disant qu'il éprouvera un vif plaisir à transmettre à Sa Majesté le Roi leur message de loyauté envers sa personne et le trône et à lui faire part de la réception qu'il vient de recevoir de la part des Juges de la Cour Supérieure de la province de Québec. Son Altesse fit l'éloge de la magistrature et du Barreau canadien. Immédiatement après, le Duc visita la bibliothèque et les principales salles du Palais. A 1 h. p. m., Son Altesse était l'hôte du juge Davidson au Mount-Royal Club.

Le soir à 7.30 heures il assista au banquet annuel du Barreau de Montréal, au Ritz-Carlton, sous la présidence de Mre J. L. Archambault, bâtonnier.

Remerciements à la brigade des pompiers de Joliette.

Dès lundi matin, les Clercs de Saint-Viateur du Noviciat se sont empressés de faire parvenir à M. Beaulieu, chef de notre brigade du feu, le témoignage de gratitude suivant que nous sommes heureux de porter à la connaissance du public, comme un hommage à la bravoure et à la compétence de nos pompiers: Joliette, le 17 février 1913.

Les Clercs de Saint-Viateur du Noviciat désirent exprimer à la brigade des pompiers de la ville de Joliette, et à son distingué chef en particulier, leur reconnaissance pour le dévouement et l'habileté qu'ils ont déployés, dimanche matin, le 16 du courant, dans l'incendie de la biscuiterie Dufresne, sise sur leur propriété, et pour la protection efficace donnée à leurs bâtisses avoisinantes. Ils les prient d'agréer le chèque ci-joint, de vingt-cinq (\$25.00) piastres, comme le modeste témoignage de leur satisfaction.

J.-E. FOUCHER, c. s. v.,  
Directeur

NOTEZ CECI

Nous avons pris une agence dernièrement pour la fabrication des timbres photo, faits d'après votre propre photographie, gommés, pointillés, d'un fini supérieur et dont les prix son bon marché.

Donnez-nous une commande d'essai et nous vous garantissons la plus entière satisfaction.

Voici nos prix: 20 timbres d'une sorte pour 50 cts; 40, pour 75 cts, 100, pour \$1.00.

Ces timbres photo s'adaptent très bien et sont d'un bel ornement pour les cartes mortuaires que nous imprimons très souvent pour vos parents défunts.

Chaque commande devra être accompagnée de l'argent correspondant.

Dites le à vos amis et envoyez une commande à Albert Gervais, éditeur de L'Etoile du Nord, Joliette, P. Q.

Soyons Pratiques.

Confiez, de préférence, vos travaux d'imprimerie aux ateliers de L'ETOILE DU NORD. D'une pierre vous frappez deux coups: vous paierez moins cher qu'ailleurs et vous encouragerez une bonne oeuvre.

—Un jeune homme instruit, sobre et travaillant, désirent apprendre le métier de typographe trouvera une position immédiate en s'adressant à L'Etoile du Nord.

La Banque Nationale

CAPITAL:—\$2,000,000. RESERVE:—\$1,400,000.  
DEPOT de \$1.00 ou plus accepté; l'intérêt comptant du jour du dépôt. L'INTERET EST PAYE DEUX FOIS PAR ANNEE au plus haut taux courant.  
95 BUREAUX AU CANADA.  
Nos mandats de voyage sont payables au pair partout.  
Notre bureau de Paris, France, 14, rue Auber, offre des avantages exceptionnels au public voyageur.  
Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la maille.  
Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.  
SOUVENEZ-VOUS QU'UN DOLLAR EPARGNE EST UN DOLLAR GAGNE.  
FRED. J. DORION  
1201 rue St-Jas. Gérant à Joliette.

“La Banque Canadienne de Commerce”

avec laquelle est amalgamée La Banque “Eastern Townships”.  
CAPITAL PAYE: \$15,000,000. RESERVE: \$12,500,000.  
ACTIF TOTAL: \$241,592,507.  
SIR EDMUND WALKER, C.V.O., D.C.L., L.L.D., Président.  
ALEX. LAIRD, Gérant Général. JOHN AIRK, Assistant Gérant Général.  
JAS. MACKINNON, Gérant en Chef, division des Caisses de l'Est.  
Prochainement, cette Banque aura ses bureaux dans un édifice moderne qu'elle fera construire sur son terrain qu'elle a acheté récemment, situé à l'angle des rues Notre-Dame et Lavallée.  
NOUS PORTONS UNE ATTENTION SPECIALE AUX COMPTES D'EPARGNES ET AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS.  
Intérêts aux taux ordinaires sont alloués sur les dépôts d'un dollar ou plus.  
JOLIETTE, QUE., STE-ELIZABETH, QUE., ST-GABRIEL DE BRANTON.  
Harry E. Green, Gérant. Harry E. Green, Gérant. Ans Locks, Gérant.  
ST-PIELIX DE TALON, J. C. R., Marchand, Gérant.

Bureau par Excellence d'Assurances.

FONDÉ EN 1900.  
Représenté par N. M. CARSWELL, Courtier d'Assurances et Agent Général à Commission.  
Bureau: 49 St-Chs Borromée, JOLIETTE, P. Q.

Les Compagnies représentées dans ce bureau sont garanties par le Gouvernement Fédéral, et sont les plus riches et les plus anciennes de la Puissance. — Protection contre le feu, les accidents “Employers Liability” Assurances sur la vie.  
Ayant déjà une expérience de treize ans, M. Carswell est en état de bien sauvegarder tous risques confiés à ses soins, et c'est pour cette raison que ses nombreux clients lui donnent ses encouragements et ses confiances.  
Aussi, dans ce bureau sont représentées les Agences suivantes: “Machines à coudre, Pianos de Première Marque, Grains de toutes sortes, Machines, plusieurs genres, tel que: Straps, Huiles, etc. — Toute commande pour le foin, (au char) recevra une attention spéciale.  
Le public est respectueusement sollicité de s'adresser à M. N. M. Carswell, soit pour assurances, grains ou machines, et, ce bureau donnera à toutes les commandes ses meilleurs soins.

N. M. CARSWELL,  
Courtier d'Assurances et Agent Général.  
2067<sup>e</sup> lan

“DUBONNET”  
EST LE SEUL APERITIF ORIGINAL  
LA PLUS GROSSE BOUTEILLE  
CHAPUT FILS & CIE LIMITEE  
MONTREAL

TOUTES PERTES OU DOMMAGES PROMPTEMENT REGLES ET PAYES.

Une Grande Chance d'acheter à Bon Marché.

M. Albert Gervais

Libraire, marchand de vaisselle et d'articles de nouveautés, maison fondée à Joliette en 1879.

Informe le public acheteur qu'il abandonnera le commerce le 1er mai 1914, pour ne s'occuper que de journalisme et d'ouvrages d'imprimerie, ayant loué son magasin pour cette date, à M. A.-L. Boucher, pharmacien.

Il lui faut donc écarter toutes ces marchandises, afin de livrer le magasin à son locataire. Le meilleur moyen de vendre rapidement ces articles de commerce, c'est de faire une grande réduction sur toutes les lignes.

A partir d'aujourd'hui, toutes les marchandises sont réduites, nous conseillons au public acheteur d'aller profiter de cette grande réduction, pour vos achats de tapisseries, livres de prières, vaisselle de toutes sortes, cristaux assortis, lampes de tous les prix, articles de bureau, imageries, cadres, moulures, portemonnaie, albums, peignes de tous genres, parfumeries et mille autres objets.

Si vous désirez acheter à bon marché, allez tout droit au magasin de

M. Albert Gervais

Place du Marché.

CE N'EST PAS DU “PUFF”, C'EST VRAI.

Lazare Steinberg

GRANDE VENTE A SACRIFICE!

TANT DONNÉ qu'il nous reste une grande quantité de fourrures consistant en Capots de Chat, d'Ours, Chien de mer et autre, et aussi un gros lot de Capots doubles en Fourrure de \$25.00 à \$110.00.

Ainsi qu'un assortiment considérable de Manteaux pour Dames à la dernière mode, en NEAR SEAL, MARMOTTE, PONEY, RAT MUSQUE, ASTRAKAN et MOUTON DE RUSSIE, doublés en fourrure, ainsi qu'en drap garni de fourrure.

Aussi un stock considérable de Capots de tweed et de Beaver de toute sorte.

Pour Etre Vendus à Sacrifice Sans Aucune Réserve

Venez de partout profiter de cet avantage sans précédent.

Lazare Steinberg

NO 2 PLACE LAVALTRIE, JOLIETTE  
12mars 1 an

Aidez-nous à Ecouler nos Préparations Vétérinaires

Voici le temps de l'année propice pour chaque cultivateur qui possède des chevaux et animaux domestiques de songer qu'il a besoin de bonnes Poudres de Condition et Poudres Engraisantes.

Le montant, si petit qu'il soit, que vous pourriez investir dans l'achat de ces remèdes ne sera pas sans vous rapporter de très grands profits.

NOUS TENONS EN MAINS

les Poudres de Condition pour chevaux qui ont besoin d'un bon purificateur du sang. Pour animaux domestiques, toutes les préparations vétérinaires dont dont vous pouvez avoir besoin.

Remèdes qui vous feront économiser sur la nourriture parce qu'ils fournissent aux aliments tous les sucres nécessaires qui facilitent la digestion. En les rendant plus assimilables ils feront que vos animaux profiteront d'une manière plus entière de toute la richesse de la nourriture.

Nous prions les cultivateurs qui cultivent des plantes fourragères et particulièrement les jardiniers de vouloir bien se rappeler que nous avons fait

NOTRE CHOIX DE GRAINES POUR 1913

et que nous les aurons en temps pour les semailles. Nous vous garantissons que les graines de semences que nous vendons cette année, sont les graines récoltées en 1912. Comme d'habitude, nous aurons les variétés que l'expérience a prouvé être les meilleures adoptées au climat et à la terre.

Une visite est respectueusement sollicitée à la

Pharmacie Canadienne, J. T. Gaudet, Pharmacien, Propriétaire.

12oct 1 an JOLIETTE, P. Q.

UN MAGNIFIQUE RAPPORT

DE LA

Compagnie d'Assurance

CANADA LIFE

Nouveaux Records faits en 1912.

La publication annuelle du rapport de la CANADA LIFE est considérée comme la clef démontrant les conditions des affaires dans les derniers temps.

Le 66ième rapport de cette compagnie, maintenant publié, démontre que les affaires en Canada sont des plus favorables, car cette grande Compagnie a enregistré une année de succès tel qui lui a été rarement donné de faire.

Le chiffre des affaires en force de la CANADA LIFE a maintenant atteint le grand total de \$144,878,000, dont plus de \$103,534,000 sont en force en Canada. Le gérant-général, M. E. W. Cox, dans son discours, dit que la politique de la Compagnie a été d'encourager l'expansion de ses affaires en Canada, et comme résultat les demandes d'assurances canadiennes augmentèrent de plus de \$3,000,000 dans le cours de l'année. C'est un fait intéressant à constater, que la CANADA LIFE est la première Compagnie qui possède une réserve légale de plus de \$100,000,000 d'assurance ordinaire sur la vie des citoyens de la Puissance.

Il n'y a peut-être pas d'item dans le rapport qui indique d'une manière plus frappante les succès de la Compagnie, que l'augmentation dans ses surplus, et sous ce rapport la Compagnie a maintenu un record notable. Il y a environ cinq ans cette Compagnie montrait un surplus de \$1,000,000 dans une seule année, et par la suite chaque année établissait de nouveaux records dans ses surplus, atteignant le chiffre de \$1,530,000 pour l'année 1912.

Le revenu de l'année dernière a été de \$7,396,000 établissant un nouveau record, et le taux d'intérêt gagné, qui a toujours solidement augmenté depuis 1899, s'est accru d'avantage.

L'actif a augmenté de plus de \$4,000,000 et se maintient actuellement à \$48,301,000. Coïncidence rare, lorsque la Compagnie était à la moitié de son existence, son actif total était juste égal au surplus de cette seule année. Les fonds de la Compagnie sont à présent douze fois plus considérables qu'il y a trente-trois ans.

Le rapport de la Compagnie mérite en tout point des félicitations, et le bureau de direction mérite les sincères remerciements des porteurs de polices pour la manière habile et loyale avec laquelle leurs intérêts ont été protégés.

E. W. COX, : : : Gérant-Général.

Examen de la Vue

d'après les méthodes les plus nouvelles. TOUTES NOS CORRECTIONS GARANTIES. SALON D'OPTIQUE BLOC BOUCHER, RUE ST-PAUL, JOLIETTE, P. Q. EMILE PREVOST, Opticien refractionniste diplômé.

**Généreux testateur**

Le plus riche canadien-français de l'Est du Canada, M. Joseph, Jean de la Croix Compté est mort dernièrement. Il est décédé subitement dimanche le 2 courant, laissant une fortune considérable dont la plus grande partie fut léguée à sa fille.

Le montant total des legs particuliers faits par le défunt dans son testament, à diverses institutions religieuses et de charité s'élève à \$50,500.00. Ils sont répartis comme suit :

A l'archevêché de Montréal, \$5,000; à l'Université Laval de Montréal, \$4,000; à l'Hôtel Dieu, \$2,000; à l'Hôpital Notre-Dame, \$2,000; à l'Hôpital Général des Soeurs Grises, \$2,000; à l'Hôpital des incurables de Notre-Dame de Grâces, \$2,500; à la Maison-Mère des Soeurs de la Providence, \$2,500; aux Soeurs du Bon-Pasteur, \$2,000; à la Propagation de la Foi, \$2,500; aux Petites Soeurs des Pauvres, \$2,000; aux Carmélites, \$2,000; à l'Asile Nazareth, \$2,000; aux Soeurs Grises, \$2,000; à l'Institut des Sourds Muets, \$2,000; à la St-Vincent de Paul, \$2,000; à l'Hospice Ste-Justine, \$2,000; à l'Orphelinat St-Alexis, \$2,000; au refuge St-Gabriel, \$2,000; à l'Union Catholique de Montréal, \$1,000; au propriétaire du journal "La Croix", \$1,000; au propriétaire du journal "La Vérité", \$1,000.

**C'est enfin l'hiver.**

Combien de foyers se réjouissent des douceurs de l'hiver jusqu'aujourd'hui. On se console de la cherté du bois et du charbon, dans la perspective d'un hiver sans rigueurs, et voilà que soudain une vague des plus froides passe sur nos campagnes, en y laissant son voile de misère et d'abandon.

La semaine dernière, un froid intense n'a cessé de sévir, et la presse nous apprend que notre grand fleuve est enfin captif sous sa couche de glace.

C'est le pauvre qui aura le plus à souffrir durant ces jours rigoureux. Combien de malheureux indigents comptent douloureusement les derniers morceaux de bois qui leur restent, et n'ont pas un sou pour le pain et le feu du lendemain.

C'est donc le temps de l'aumône. La nature a été un peu rigoureuse jusqu'à la semaine dernière, que le riche s'en montre plus généreux à secourir l'infortuné et l'aider jusqu'aux jours d'espérance du printemps.

**Précieux Souvenir**

La mort moissonne souvent dans nos familles et il fait toujours bon se rappeler le souvenir des nôtres. Nos lecteurs et nos amis sont priés de prendre note que l'atelier de L'Etoile du Nord peut exécuter à quelques jours d'avis, des images mortuaires avec ou sans portrait, à des prix réduits; afin de donner un aperçu du travail exécuté, nous publions ci-dessous une formule d'images que nous avons fait exécuter.

**A LA DOUCE MEMOIRE DE**

Mme Charles Edouard Beaudry,  
Née Arthémise Guernon  
Décédée à St-Côme, le 28 octobre 1912,  
à l'âge de 22 ans et 28 jours.

Consolés vous parents chéris, quelque au printemps de la vie, je ne fais qu'échanger les tristesses de la terre pour les joies du ciel.

Je n'ai fait que passer sur cette terre, amis gardez moi souvenir.

Celle que nous chérissions a quitté cette vie de misère pour la bienheureuse demeure, la Cité Céleste. Elle nous a dit adieu pour aller à Vous. Pensée consolante et sentie capable de nous soutenir à l'heure douloureuse de la séparation.


Moi Jésus, miséricorde! (100 jours d'aum.)

R. I. P.

Ceux qui voudront se procurer ces images mortuaires avec ou sans portrait peuvent nous envoyer leur commande et nous leur promettons à tous, pleine et entière satisfaction.

Quant aux personnes qui voudraient avoir la photographie de leurs chers défunts, elles sont priées de nous faire parvenir leur commande accompagnée du portrait de la personne, ayant le soin de nous indiquer le nom de cette personne, son âge, l'endroit du décès, la date et l'année. Nous prenons des commandes par n'importe quelle quantité et pouvons les expédier à n'importe quelle adresse.

**Perdez - VOUS Vos Forces**



L'usage persévérant du  
**Vin St. Michel**

vous rendra les forces et l'énergie perdues à la suite d'excès de travail ou de quelque maladie.

C'est le Vin des faibles, parcequ'il enrichit le sang vicié ou appauvri, parcequ'il tend le système nerveux, remonte le système et active le retour à la santé.

C'est le Vin des convalescents parcequ'il refait un sang nouveau, répare les pertes organiques, régénère la constitution.

C'est le Vin des forts, parcequ'il soutient l'énergie, ménage les forces, développe la vitalité.

Le Vin St. Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

En Vente Partout.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, Seuls Agents,  
520 rue St. Paul, Montréal.  
EASTERN DRUG CO., Boston, MASS., (Agents pour les Etats-Unis).

**La Banque Royale du Canada**  
INCORPORÉE EN 1869.  
380 Succursales au Canada et à Terre-Neuve,  
30 à l'Etranger.

Succursales à Joliette, Rawdon et L'Epiphanie.

CAPITAL AUTORISÉ.....	\$25,000,000.00
CAPITAL PAYÉ.....	11,600,000.00
RESERVE.....	12,800,000.00
ACTIF TOTAL.....	175,000,000.00

UNE PIASTRE PEUT OUVRIR UN COMPTE.

NOUS PORTONS UNE ATTENTION TOUTE SPECIALE AUX DEPOTS D'ÉPARGNES.

Succursale à L'Epiphanie, J. R. PRUD'HOMME, Gérant.  
" " Rawdon, J. J. ROBICHAUD, Gérant.  
" " Joliette, J. LIPPE, Gérant.

94<sup>e</sup> an.

Phone : 30, Rés. 228. Boite Postale : 181.

**Georges Carrier**

TOUJOURS EN MAINS :

Bois franc et mou de toutes grandeurs.  
Croûtes sèches et toujours prêtes.

Charbons CHESNUT, STOVE, EGG, GRATE  
et pour forgerons provenant des  
meilleures mines.

9-11-13 ST-BARTHELEMY, JOLIETTE, P. Q.

21 mars 1 an.

Marque de **Asaya-Neural**

LE NOUVEAU REMÈDE POUR  
**L'Épuisement Nerveux**

Comme les tissus du corps reçoivent leur vigueur des centres nerveux, il s'ensuit qu'un teint clair, des yeux vifs et une figure symétrique ne peuvent exister qu'à condition de maintenir le système nerveux vigoureux. Quand le miroir avertit, "ASAYA-NEURAL" est tout indiqué. Il sur-alimente les nerfs, provoque le sommeil, excite l'appétit, facilite la digestion et rétablit le vif éclat d'un système nerveux vigoureux. \$1.50 la bouteille. Obtenez-le de notre agent local :

A. Louis Boucher, Pharmacien,  
35 rue Notre-Dame, Joliette, Que.

**Trappeurs !  
Chasseurs !**

Nous vous offrons les plus hauts prix pour tous lots de  
**Peaux Vertes**

Vous êtes sûrs d'avoir  
chez nous

Trattement loyal.  
Honnête assortiment.  
Prompt paiement.

ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix

**REVELLON FRERES**  
TRADING COMPANY, LIMITED  
154 et 156 rue McGill Montréal

La MEILLEURE FARINE pour  
**GATEAUX et PATISseries**  
Farine Préparée XXX  
**DE BRODIE**

En vente chez tous les Epiciers

**Brodie & Harvie, Limitée**  
14 rue Bleury, Montréal

**RHUMATISME**  
Sous toutes ses formes  
Guérison certaine par le fameux  
**ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE**  
du Dr JOSEPH COMTOIS, Médecin-Pharmacien.

Prix : \$2.50 la bouteille chez les pharmaciens ou par la maille. Sur réception de 15 cents, je vous enverrai un ECHANTILLON qui démontrera son efficacité.

Consultation à domicile, par correspondance ou chez moi.

**DOCTEUR JOSEPH COMTOIS**  
(Spécialiste autrichien de Montréal.)  
St-Barthélemy, Joliette. Co. Berthier.  
Seul dépositaire à Joliette.

J. T. GAUDET, Pharmacien.

**TOUT HOMME D'AFFAIRES**  
DOIT SE DEMANDER :  
Comment puis-je atteindre tous les clients possibles ?

Nous Répondons :

**PAR L'ANNONCE**

La publicité fera connaître vos marchandises à un grand nombre de personnes, surtout si vous annoncez dans L'ETOILE DU NORD, l'organe populaire du District de Joliette.

Notre journal est lu par une population intelligente qui saura apprécier vos annonces.

Venez nous voir pour un espace ou téléphonez.

**"L'ETOILE DU NORD"**  
PLACE LAVALTRIE, JOLIETTE, P. Q.  
Tel. Bell : 43.

**L. Beaulieu Fontaine**

AGENT GENERAL  
D'ASSURANCES

COMTE DE MONTCALM

Représentant les plus fortes Compagnies d'Assurances. Sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et la Maladie.—Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes.

Vie : Canada Life.—Feu : Phoenix of London, North British & M., Liverpool & London & Globe, Northern, London & Lancashire, Yorkshire, Sun Fire, Ins. of North America, Queen, London, Mont-Royal, Dominion.

Assurances pour les Cultivateurs, couvrant les récoltes, instruments aratoires, bâtiments aux taux les plus Bas.

Audition des Comptes des Municipalités faits à des prix raisonnables.

Ecrivez, ou téléphonez pour plus amples renseignements.

Règlements Prompts.—Au delà de \$20,000 payées en pertes lors de l'incendie de St-Jacques en 1910.

Plus de \$31,000 payées sous cinq jours de délai. Incendie du Couvent en 1912.

BUREAU : Rue CONDUISANT A LA STATION  
OUVERT TOUTS LES JOURS  
TELEPHONE BELL No 29.  
ST-JACQUES DE L'ACHICAN.

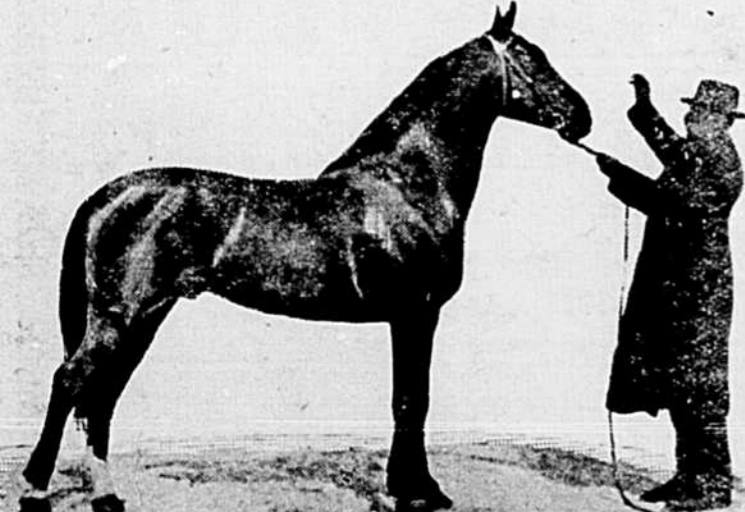
14juil 1an

**SOURCES ST-LOUIS**  
EAU MINÉRALE GAZEUSE NATURELLE  
"MARQUE TREFLE ROUGE"

CHARENTAIS-BROUILLON, SÈGE-MINISTÈRE  
L. CHARENTAIS-BROUILLON & CIE, LIMITÉE, MONTREAL  
COMMISSIONNAIRES POUR LE CANADA

**"LORD SCRIBNER"**

Le cheval Lord Scribner, maintenant la propriété de M. J. O. JETTE, sera à Joliette, durant la prochaine saison. M. Jette a eu la permission du secrétaire d'exhiber son cheval Lord Scribner, en janvier dernier, aux courses du Parc Delorimier à Montréal. Bien qu'il n'eût pas été entraîné, ce cheval a émerveillé le public, dans deux essais. Sans entraves (enfarges) il a fait un demi mille en 1 minute, 17 secondes. Avec entraves (enfarges) il a fait un second demi mille en 1 minute, 10 secondes, seul, sans être forcé. Il aurait fait encore mieux, à côté d'un autre cheval.



Ce cheval de renom est âgé de 7 ans et a déjà obtenu deux fois le premier prix aux expositions et est reconnu bon reproducteur.

CAPITAL : — \$4,000,000 RESERVE : — \$3,000,000  
CAPITAL PAYÉ : — \$3,000,000

**La Banque d'Hochelega**

PAIERA OU CAPITALISERA A L'AVENIR LES INTERETS SUR DEPOTS D'ÉPARGNE, DEUX FOIS PAR ANNEE, 1er JUIN, 1er DECEMBRE.

\$1.00 SUFFIT POUR AVOIR UN COMPTE A CETTE BANQUE.

Tout le monde devrait prendre en sérieuse considération cet avantage de commencer à faire des économies : Une piastre (\$1.00) mise à l'Épargne peut être le commencement de l'aisance sinon de la fortune.

Les Directeurs de cette Institution sont : — J. A. Vaillancourt, Ecr, Président ; Hon. F. L. Béique, Vice-Président ; A. Turcotte, Ecr ; E. H. Lemay, Ecr ; Hon. J. M. Wilson ; Lt.-Col. Chas. A. Smart ; A. A. Larocque, Ecr.

Spécialité : Emet des crédits commerciaux et des lettres circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

**H. BEAUMIER,**  
Gérant, Succursale Joliette.

200ct 1an.

Abonnez-vous à l'Etoile du Nord.

L'Etoile du Nord

Imprimée et publiée par ALBERT GERVAIS. ABONNEMENT : Un an, payé d'avance... 75c

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par les correspondants.

En faisant changer votre adresse ne pas oublier d'indiquer le nom de l'endroit où vous partez. Ce point est très important.

Joliette, Jeudi, 20 Février 1913.

Bulletin Religieux.

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Notre Saint-Père le Pape, vivement touché de l'affection filiale que lui a témoignée Sa Grandeur Mgr Archambault, en lui envoyant un télégramme de sympathie à l'occasion de la mort de sa bienaimée sœur, a répondu par le télégramme suivant, que Sa Grandeur a reçu lundi dernier :

Pharmacie Boucher

CONCOURS AGRICOLE

Tel que nous l'avons annoncé dans une annonce précédente, nous ouvrons aujourd'hui un grand concours agricole et nous espérons que tous les meilleurs cultivateurs du district de Joliette se procureront leurs grains de semence cette année à la Pharmacie Boucher.

Nos clients trouveront peut-être étrange que nous commençons si tôt à leur parler de concours agricole et de grains de semence, mais nous leur ferons remarquer que nous avons déjà commencé à vendre de ces grains aujourd'hui même, 15 janvier, deux jours plus tôt que l'an dernier, c'est dire que nous avons raison d'annoncer dès maintenant notre concours agricole.

Cette année, nous donnerons (\$25.) vingt-cinq piastres en prix. Nous donnerons un prix de \$5.00 au concurrent qui nous exposera le plus beau produit de quelque nature qu'il soit, betterave, carotte, concombre ou navet, etc., pour lequel nous n'aurons rien de supérieur à tous les autres produits exposés.

Nous donnerons ensuite \$2.00 en prix pour chaque différents légumes exposés. Les prix seront divisés en trois prix pour chaque légume comme suit : 1er prix, \$1.00, 2ème, 50c, 3ème, 25c. Exemple : le concurrent qui nous exposera la plus belle carotte recevra \$1.00, la deuxième des plus belles carottes, 50c et la troisième des plus belles carottes 25c et ainsi de suite pour tous les différents légumes.

Dans une prochaine annonce, nous donnerons la liste des légumes pour lesquels nous donnerons des prix.

CONDITIONS DU CONCOURS

N'auront droit de prendre part à ce concours que les personnes qui s'approvisionnent de grains de semence à notre magasin, un cahier sera exposé à notre magasin et tout concurrent devra écrire son nom et son adresse dans ce cahier en achevant ses grains de semence.

Le concurrent qui gagnera le prix de \$5.00 sera déclaré hors de concours pour tous les autres prix. Une liste complète des gagnants sera publiée à la fin de ce concours donnant tous les détails possibles concernant les résultats du concours.

Trois juges seront choisis et seront chargés de décerner les prix aux gagnants.

Nota Bene. — N'oubliez pas que nous acceptons toutes les plants — la racine, les feuilles, etc., du moment que le légume exposé sera bien propre. Ainsi, à notre dernier concours il y a eu un ou deux concurrents qui ont perdu les prix pour avoir coupé trop court la racine ou les feuilles de leurs légumes.

Nous donnerons d'autres détails dans nos prochaines annonces.

LA PHOTOGRAPHIE

Tel que nous vous l'avons annoncé dans notre dernière annonce, notre démonstration gratuite aux amateurs de photographie, aura lieu le 27 février prochain. Nous vous dirons dans une autre annonce à quel endroit elle aura lieu.

QUELQUES PRIX :

Pain-Killer, la bouteille 17c  
Sirop de Goudron (Polo) 25c  
Elixir d'Huile de Foie de Morue 50c  
la bouteille, 3 bouteilles pour \$1.25  
Sel de Vichy, la livre 65c  
Huile de Foie de Morue, bouteille de 8 onces 20c  
Huile de Foie de Morue, bouteille de 16 onces 40c

N'oubliez pas qu'avec tout achat de deux piastres au comptant, vous avez droit gratuitement à une brosse à barbes d'une valeur de 25 centes.

CALENDRIERS

Il nous reste encore quelques calendriers que nous distribuons aux clients qui nous ont donné leurs noms et adresses.

Toujours en foule à la PHARMACIE BOUCHER, la Pharmacie Populaire, la Pharmacie où on se procure la meilleure marchandise pour les plus bas prix, la Pharmacie où l'on trouve le meilleur assortiment et le service le plus prompt et le plus poli.

45 et 47 rue Notre-Dame, Joliette. Téléphone Bell : No 128. Boite Postale : No 58.

Chez Nous et Autour de Nous

—La société Wodon & Héty, marchands de ferronnerie a été dissoute ces jours derniers de consentement mutuel.

M. Edmond Wodon continuera seul le commerce de ferronnerie au même endroit.

L'on dit que M. Henri Héty partira prochainement pour le Nord-Ouest.

—On annonce les fiançailles de M. Alfred Forest, avocat, au Barreau de Montréal, associé légal de l'honorable P. E. LeBlanc, C. R., avec Mademoiselle Hélène Jondreville, également de Montréal. La célébration du mariage aura lieu vers les premiers jours du mois de mai prochain, après quoi les futurs mariés feront un long voyage en Europe.

—A VENDRE à des conditions avantageuses une buanderie et un poste d'écrémage situés à St-Félix de Valois, aussi un magasin de modes bien achalandé situé au No 43 Place Lavallière, Joliette. S'adresser à M. Adéard Desmarais, Joliette.

—Une assemblée de la Chambre de Commerce du District de Joliette est convoquée pour lundi, le 24 courant, à 8 hrs p. m.

Tous les membres de cette Chambre ainsi que tous les hommes d'affaires de cette ville sont invités à y assister.

Des questions très importantes seront mises devant cette assemblée pour discussion, notamment la demande de conseil de ville par la Joliette Steel Foundry Co., pour l'obtention d'une subvention de \$50,000.00 dans le capital de la compagnie en stock (privileges).

—Chance exceptionnelle pour une personne qui désire s'établir comme harrier et entrepreneur de pompes funèbres est offerte à un acquéreur sérieux, un acheteur tout le rouage de M. Avila Charland qui désire abandonner cette ligne de commerce, ses chevaux, voitures de première classe, harnais, robes de carrosse, etc. comme entrepreneur de pompes funèbres, l'acquéreur possédera un assortiment complet afin de répondre à toutes les demandes qui lui seront faites.

C'est une bonne occasion de s'établir avantageusement et à des conditions faciles. S'adresser à M. Avila Charland, Joliette. 13fév jno.

—A VENDRE. — Deux bonnes terres de 30 arpents chacune, toute en culture, ainsi une terre à bois de 40 arpents, boisée de bois de toutes sortes, sont offertes en vente à des conditions très avantageuses. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de L'Etoile du Nord, ou à Simon Charpentier, l'Épiphanie, P. Q. 20jan jno.

—A VENDRE. — Une maison en bois à 2 étages, contenant 2 logements de 6 appartements chacun et située au No 59 rue Baby, Joliette, est offerte en vente à bon marché. S'adresser à M. Joseph Léonard, propriétaire, 59 rue Baby. 13fév jno.

—A VENDRE. — Un beau terrain bâti d'une maison à trois logements avec toutes dépendances, situé aux Nos 1, 1 1/2 et 3 rue St-Louis, à Joliette, appartenant à Mlle Veuve Atchez Peillard, est offert en vente à bas prix et à des conditions faciles. S'adresser à A. Cabana, N. P., Joliette. 24 oct jno.

—A LOUER. — Le magasin occupé actuellement par P. L. Baril & Cie, rue St-Paul, est à louer à bonnes conditions, aussi un bureau situé en haut de la Pharmacie Gaudet, possession le 1er mai prochain, s'adresser à A. A. Boucher, Joliette. 23jan jno.

—Un bon commis sobre et honnête trouvera une position immédiate en s'adressant à M. Albert Gervais, libraire.

—Il a été perdu dernièrement depuis le soulevement de l'église cathédrale passant par les rues Manseau, Ste-Anne, St-Viateur, Place Lavallière, St-Paul et la rue de Lanaudière, un chapelet blanc monté en or qu'on est prié de remettre à M. Amédée Roy, marchand de fer, rue Notre-Dame, Joliette.

—Une sucrerie de 1800 couillises, située à Radstock est offerte à louer on à faire couler à moitié. S'adresser à M. Aarid Bourgeois, propriétaire, Radstock, P. Q.

—Dans notre numéro du 6 février courant, nous avons publié une petite annonce qu'un troussseau de clefs avait été perdu. Grâce à cette publicité, quelques jours après, M. Euclide Faust de la rue St-Viateur apportait à notre bureau les clefs en question, que nous avons remises à son propriétaire.

—L'épouse de M. Philippe Gervais, restaurateur de la rue Notre-Dame, née Anna Lévesque est décédée en cette ville, dimanche dernier, à l'âge de 34 ans et 7 mois, après une maladie de 7 jours seulement.

Le service a été chanté par le Révd M. Odon Archambault assisté de diacre et sous-diacre.

—M. P. H. Duchet vient d'être nommé agent général de la compagnie d'assurance sur la vie, La Sécurité, pour le district de Joliette.

—M. H. Barrette, marchand de foin et grains, 49 St-Clas Borromée, annonce qu'il vient de recevoir 2 charniers ou bled d'Inde qu'il vendra à prix modéré. 30jan 4fs

—M. Arthur Basinet, marchand de meubles, 72 de Lanaudière, Joliette, annonce qu'il a acheté 50 moulins à laver de première classe qu'il vendra pour la modique somme de \$5.00. Vous trouverez aussi comme par le passé toutes sortes de meubles, glacières, plume, etc., à bon marché. Venez voir. 11av lan

—Filles demandées.—10 filles demandées à la manufacture de laine de M. Geo. J. Delisle. Bons salaires pour filles ayant de l'expérience dans une manufacture de laine. Venez nous voir au bureau de la manufacture ou le soir entre 6 et 7 1/2 hrs p. m. à la résidence de M. Delisle, com des rues St-Pierre et St-Louis. 30m jno

—A vendre.—Bonne propriété dans la paroisse de St-Michel des Saints. Une appartenant à M. Rémi Bellerose, de St-Michel et l'autre appartenant à A. A. Boucher. Conditions très avantageuses. S'adresser à A. A. Boucher, courtier en immeubles, Joliette, P. Q. 13juin jno

—Un jeune homme qui désire apprendre la fabrication du beurre n'aurait qu'à venir à la Joliette Steel Foundry Co., pour l'obtention d'une subvention de \$50,000.00 dans le capital de la compagnie en stock (privileges).

—MAISON A LOUER.—Magnifique propriété, en face du Couvent de la Congrégation ayant toutes les améliorations modernes. S'adresser à S. A. Lavallée, N. P., Joliette. 20jan jno

—A VENDRE.—Un terrain de 15 x 120 pieds bâti d'une maison à 3 étages en briques solides, situé au No 84 rue Manseau, est offert en vente au bas prix de \$2,200. S'adresser à A. Cabana, N. P., Joliette. 13juin jno.

—EXAMEN DE LA VUE.—Tous les cas de myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie, etc., sont parfaitement corrigés. Cause : Constances maux de tête, douleurs dans les yeux, etc. etc. Salon d'optique, Bloc Boucher, rue St-Paul, Joliette. E. Prévost, opticien réfractométriste diplômé. 28décimo

—Aux pères de familles qui désirent établir leurs enfants et vous jeunes gens, profitez des avantages ci-dessous que je vous offre : —ayant en mains 9 belles propriétés à vendre, situées dans la paroisse de St-Michel des Saints, prix variant de \$350.00 à \$4,200.00 à des conditions très avantageuses. Pour plus de détail, adressez-vous à A. A. Boucher, agent d'immeubles, Joliette.

C'est certainement une chance exceptionnelle pour vous établir, profitez-en. 4juil jno.

—Frs. Rivest, marchand épicerie a-hâte les peaux vertes, veaux et chevreaux, ainsi toutes sortes de fourrages et perdrix. Vend bled d'Inde, avoine, fleur et moullée, groceries en général. Com des rues de Lanaudière et St-Barthélemy, Joliette. Tel. Bell; No 2. 31oct 6m

—M. J. Gagnon, accordeur de pianos et facteur d'orgues, sollicite respectueusement votre patronage pour réparer vos pianos, instruments de musique.

Les personnes qui auront besoin de ces services sont priées de laisser leur nom et adresse à M. Albert Gervais, libraire, Joliette. 22ao jno

—M. O. Bernier, beurrer de Sault St-Lin, P. Q., a besoin d'un bon jeune homme désirant apprendre la fabrication du beurre. Ecrivez immédiatement à l'adresse ci-haut mentionnée. 6fv 3fs

—100 filles trouveront de l'emploi immédiatement pour travailler dans une manufacture de sous-vêtements à Trois-Rivières, \$4.00 par semaine seront données pour commencer. S'adresser immédiatement à la Diamond Whitewear Co., Trois-Rivières, P. Q.

—PERDU. — Il a été oublié ou perdu dans l'église cathédrale dimanche, le 2 février, un voile noir en gaz d'environ 2 verges de longueur que l'on voudra bien remettre au bureau de L'Etoile du Nord.

Grande assemblée libérale à St-Gabriel de Brandon.

Samedi, le premier mars prochain, à une heure de l'après-midi, aura lieu à St-Gabriel de Brandon, une grande assemblée libérale en inauguration de l'Association libérale formée dans le nord du comté de Berthier et dont St-Gabriel de Brandon est le siège principal.

Ce sera un grand ralliement libéral pour tout le comté en général et des orateurs éminents adresseront la parole sur la politique du pays.

Parmi les orateurs étrangers on mentionne l'honorable Dr Béland, député de la Beauce au Fédéral, Oscar Gladu, ex-M. P., du comté de Yamaska, Jos. Demers, député de St-Jean, Arthur Ercémont, ex-M. P., un comté de Berthier, Athanase David, avocat de Montréal et plusieurs autres orateurs du comté. 20fév 3ms

LA PEAU ET LA SANTE M. C. J. Cyr, Biddeford, Maine, était faible, malade, couvert d'eczéma. Les PILULES MORO

Le délivrent de tout cela et le rendent heureux.

La peau n'est pas simplement, comme on peut se l'imaginer, une reliure banale épousant intimement toutes les formes du corps. Elle possède un rôle beaucoup plus complexe dans l'organisme et son état détermine beaucoup plus exactement qu'on ne le croit l'état de santé du sujet.

La peau comporte deux couches inséparables : l'épiderme qui est l'enveloppe protectrice proprement dite, qui se renouvelle constamment et dont les résidus de désintégration entraînent avec eux toutes les impuretés qui ne cessent de se déposer à la surface du corps; le derme qui, lui, possède des fonctions nourricières opérées au moyen des canaux capillaires des vaisseaux sanguins et des faisceaux nerveux qui y affluent.

C'est par là que la peau risque de s'empoisonner et de s'infecter. Le sang ne lui apporte pas seulement en effet des éléments utiles ou bienfaisants, il lui apporte également tout ce qu'il peut charrier d'impur, de corrosif et de vénéneux, tous les déchets de fermentation, tous les résidus et c'est à cela que sont dus les eczémas et les boutons qui défigurent bien des visages et désolent bien des cœurs.

Leur origine est dans le sang et l'impureté du sang elle-même est directement attribuable à l'état des reins qui n'accomplissent pas leurs fonctions comme il conviendrait.

Le mal de reins ou de rognons et les éruptions de boutons ont donc une origine commune et doivent recevoir un même traitement de purification pour lequel il n'y a pas de remède meilleur que les Pilules Moro, toniques et stimulantes, dont l'effet est merveilleux dans les maladies de ce genre. Des milliers de certificats reçus le démontrent aisément et le suivant en est un échantillon frappant :

COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Messieurs, On parle quelquefois de trouver le bonheur à sa porte, mais il est bien rare qu'on y trouve la santé. C'est cependant ce qui m'est arrivé et si vous me le permettez, je vais vous raconter cela. Vous pourrez le publier ensuite et cela servira peut-être à d'autres personnes qui souffrent comme j'ai souffert et qui se guériraient certainement si elles prenaient, comme je l'ai fait, quelques boîtes de Pilules Moro.

J'étais profondément malade et dans un triste état. J'éprouvais dans tous les membres des malaises qui me causaient de véritables souffrances. Je me sentais d'une faiblesse extrême et d'une débilité lamentable pour un homme de mon âge. Il m'arrivait quelquefois d'être sur le point de perdre connaissance si je faisais le moindre travail suivi, et je ne pouvais pas me baisser avec la confiance la plus absolue. Votre méme pour ramasser un outil. Après mes tout dévoués, C. J. CYR, 110 Washington, Biddeford, Me.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ne demandent rien pour leurs consultations et donnent à l'homme malade qui s'adresse à eux une opinion honnête sur son état et lui indiquent le moyen de se guérir. Leurs bureaux au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi et jusqu'à 6 heures les autres jours.

Tous les hommes qui se sentent mal en train, fatigués, sont tracassés par différents malaises, devraient consulter nos médecins. Ils apprendraient non seulement comment se traiter et comment se guérir, mais aussi ce qu'il faut faire pour prévenir l'affaiblissement et toutes les maladies auxquelles ils peuvent être exposés.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

—A VENDRE. — Une terre de 164 arpents en superficie, située dans le rang de Ste-Julie, bâtie d'une maison, range, hangar, autrefois la propriété de M. Clément Ducharme est offerte en vente à des conditions faciles. S'adresser à M. J. A. Joly, propriétaire, Ste-Elizabeth, comté Joliette. 13fév 3fs.

—A VENDRE. — Un magasin de haussures, bien achalandé est offert en vente à bonnes conditions. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Ozias Guilbault, Joliette. 13fév 4f

A L'Etoile du Nord, nous nous chargeons de tous les travaux d'imprimerie, depuis les plus faciles jusqu'aux plus difficiles. Les commandes qu'on nous donne par la maille sont remplies aussi bien que celles qu'on vient nous porter.

A nos Lecteurs.

Ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est échu nous rendraient service en le payant.

A Vendre

Le plus beau magasin de St-Lin, bien situé, très bonne clientèle, conditions faciles, cause, abandon des affaires. S'adresser à M. H. Gauthier, St-Lin, P. Q. comté l'Assomption. 20fév 3ms



M. C. J. CYR, 110 Washington, Biddeford, Me.

tations de cœur, des lourdeurs dans les membres et à la tête, accompagnées d'étourdissements. Je souffrais aussi d'une éruption constante sur le corps et les jambes, d'eczéma qui me causaient d'insupportables démangeaisons.

Enfin ma situation était devenue si critique, que je me disposais à aller voir un médecin lorsque mes yeux tombèrent sur un journal contenant l'annonce de la Compagnie Médicale Moro et des Pilules Moro. Je lus un témoignage qui était publié et où un ouvrier guéri du mal de rognons et de l'eczéma, racontait ses souffrances et sa guérison. C'était justement mon cas et cela me décida. Depuis longtemps déjà le monde me recommandait les Pilules Moro, mais j'étais insouciant et je n'en faisais rien. Cette fois, j'étais résolu et j'en achetai une demi-douzaine de boîtes.

Les Pilules Moro me soulagèrent promptement, après que j'en eus pris une couple de boîtes, mes vives digéraient déjà mieux. En quelques semaines, ces sentis renaître mes forces et disparaître cet état de faiblesse qui faisait mon désespoir.

Je fus soulagé puis bientôt guéri de ma maladie de peau. J'en ai pris huit boîtes sans interruption et j'ai constaté un changement merveilleux, un rétablissement complet de ma santé.

Je prends encore de temps en temps des Pilules Moro, quand je ne me sens pas bien en train, et elles me remettent spontanément sur pied. Pour moi, c'est un remède merveilleux et que je puis recommander avec la confiance la plus absolue. Votre méme pour ramasser un outil. Après mes tout dévoués, C. J. CYR, 110 Washington, Biddeford, Me.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ne demandent rien pour leurs consultations et donnent à l'homme malade qui s'adresse à eux une opinion honnête sur son état et lui indiquent le moyen de se guérir. Leurs bureaux au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi et jusqu'à 6 heures les autres jours.

Tous les hommes qui se sentent mal en train, fatigués, sont tracassés par différents malaises, devraient consulter nos médecins. Ils apprendraient non seulement comment se traiter et comment se guérir, mais aussi ce qu'il faut faire pour prévenir l'affaiblissement et toutes les maladies auxquelles ils peuvent être exposés.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Grande Réduction —DE— 20%

D'Ici à l'Inventaire.

J. Armand Lachapelle. EN FACE DU MARCHE, JOLIETTE

Nous invitons particulièrement ceux qui ont des montres à acheter, de venir nous voir. Venez au plus tôt faire votre choix, afin d'éviter la foule, pour être mieux servis. 14fév 6m.

Abonnez-vous à l'Etoile du Nord.